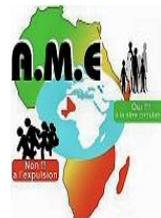




LES PRATIQUES DU DIALOGUE INTERCOMMUNAUTAIRE POUR LA PAIX ET LA RECONCILIATION AU MALI

Expériences & Analyses



« La paix est un état d'esprit qui débouche sur la patience, qui doit s'ancrer dans les esprits, s'épanouir dans les cœurs. C'est le garant du présent et de l'avenir. Graine semée, arrosée et entretenue, elle s'imprime dans tous les actes, elle doit commander toutes les actions de l'homme vivant en société ».

« Culture de la paix et esprit de tolérance en islam », 2014,

« La réconciliation est un moyen de dénouement des crises et des divergences (...) et une voie adoptée pour restaurer la paix, la concorde et la quiétude entre les belligérants. Cette réconciliation sera infructueuse tant que les parties concernées ne se dotent pas de tolérance et de souplesse ».

Manuscrit Tadhkitrat al-Ghafilin
(Tombouctou)

A propos de l'auteur

Ambroise DAKOUO est diplômé de l'Institut des Hautes Etudes Internationales et du Développement de Genève en Suisse. Il a étudié la conception et l'évaluation des politiques publiques à l'Ecole Nationale d'Administration (ENA) de Paris en France. Il est spécialiste en gouvernance, en planification et animation des processus du dialogue communautaire. De 2009 à 2011, il a conduit les processus des Assemblées Citoyennes Maliennes (ACM) pour la conception d'un projet collectif de société au Mali. Ambroise DAKOUO a travaillé sur le processus du Forum multi-acteurs sur la gouvernance démocratique au Mali. Il a contribué au processus de mise en œuvre du DEBACOM (débat communautaire : démarche de renforcement de la cohésion sociale pour encourager le dialogue au sein des collectivités locales après la crise de 2012) avec le PACT/GIZ au Mali. Ambroise DAKOUO, est Coordinateur du Réseau Alliance pour Refonder la Gouvernance en Afrique au Mali (ARGA-Mali). Il est l'auteur de plusieurs publications portant sur la gouvernance démocratique et les réformes politiques au Mali.

Responsable de publication

Boniface CISSE

L'ONG ORFED (Organisation pour la Réflexion, la Formation et l'Education à la Démocratie et au Développement), est responsable de la publication de cet ouvrage.

ORFED est une ONG de droit national malien créée en mars 2004 par des professionnels du développement. L'ONG ORFED est chargée de l'opérationnalisation du Programme GENEVICO (Gestion Non Violente des Conflits). L'ONG ORFED a pour objectifs de promouvoir la bonne gouvernance locale et de contribuer de manière structurelle à réduire la pauvreté notamment en milieu périurbain et rural où les pratiques de survie reposent essentiellement sur les activités agricoles et para- agricoles (maraîchage, embouche, transformation de produits locaux, élevage, etc.).

L'élaboration de cet ouvrage a été financée par le Service de développement de l'église par Pain pour le Monde – Service protestant de développement. EIRENE et le Fokus Sahel ont apporté un appui/ conseil.

Coordination Fokus Sahel :
Grit Lenz,
Berlin/ Allemagne
fokus_sahel.lenz@yahoo.de

ORFED/ GENOVICO
BPE 2453 Bamako, Bolé Cité des 93
logements de la SEMA, Tél. (00223) 20206820
/ 20206923)
genovico.mali@yahoo.fr
as_orfed@yahoo.fr

Bamako, Mali

Photo de couverture (1) :
Rencontre intercommunautaire à Ntigarte,
« Projet YAAFA TO », ENDA-Mali

Date de publication : Avril 2016

Avant propos

Dans le cadre de la mise en œuvre des actions de dialogue communautaire au Mali, les acteurs évoluant dans le domaine, ont vu la nécessité d'unir leurs efforts en harmonisant les différentes approches en terme de dialogue et réconciliation. Une telle initiative, vise à révéler aux autorités publiques, la potentialité des acteurs dans le processus de réconciliation au Mali.

C'est dans ce contexte, et avec l'appui de EIRENE et Fokus Sahel, qu'il s'est tenu un atelier d'échange entre les acteurs sur le dialogue communautaire tenu à Bamako du 23 au 24 septembre 2014. Cet atelier a permis d'abord aux acteurs de se connaître et de mettre en place un cadre formel de concertation aussi il y a eu des recommandations qui ont été formulées par les participants dont l'essentiel portait sur la valorisation des pratiques de dialogue communautaire auprès du gouvernement et des autres partenaires, afin de jouer un rôle dans le processus de réconciliation nationale au Mali. Ainsi, à la suite, des rencontres entre les parties prenantes du dit atelier ont eu lieu respectivement à Welthungerhilfe, ORFED/GENOVICO. Ces rencontres ont permis d'élaborer les termes de références pour un processus de capitalisation des expériences pratiques.

Les structures qui contribuent à la capitalisation des expériences des processus de dialogue et réconciliation dans le cadre de cet ouvrage sont :

- **AEN** : Aide de l'Eglise Norvégienne
- **AME** : Association Malienne des Expulsés
- **Amnesty International/ Mali**
- **ARGA** : Alliance pour Refonder la Gouvernance en Afrique
- **ASEFOD** : Association pour l'Education et la Formation au Développement

- **DVV International**
- **ENDA Mali** : Environnement et Développement
- **ORFED** : Organisation pour la Réflexion, la Formation à l'Education à la Démocratie et au Développement
- **HDS** : Harmonie de Développement au Sahel
- **TDH** : Terre Des Hommes

La réflexion sur le dialogue inter communautaire et l'élaboration de ce document ont été réalisées, avec l'appui des membres du Fokus Sahel. Fokus Sahel est un réseau pour renforcer la capacité d'action des ONGs allemandes au Sahel.

Les expériences qui font l'objet de capitalisation, ont été mise en œuvre à la fois avant et après la crise de 2012 au Mali. Le contexte post crise caractérisé par un réel besoin des communautés d'aller vers la paix et le raffermissement des relations sociales a été l'occasion d'amplifier les processus de dialogue et réconciliation.

Mais à l'évidence, les pratiques sur le terrain ont révélé la diversité des approches de dialogue et réconciliation. Les modes alternatifs de prévention et de gestion des conflits largement usités par les ONG du fait de la fragilité des mécanismes endogènes montrent leur pertinence. Mais, ces atouts ne devraient pas masquer le besoin de systématiser les pratiques et d'en améliorer la démarche méthodologique. Les expériences analysées dans ce manuel montrent la richesse des approches mises en œuvre par les ONG en matière de réconciliation, réintégration et gestion de problèmes concrets.

Les défis liés au processus de dialogue et réconciliation portent entre autres sur les aspects suivants :

- Quels acteurs doivent participer au dialogue – cibler des acteurs clés, ou impliquer tout le monde (approche inclusive) ?

- Comment gérer le risque de récupération ou de manipulation par des acteurs politiques ?
- Comment assurer la participation rationnelle des jeunes, des femmes et autres groupes qui n'ont pas l'habitude et le droit de parler au niveau des espaces publics locaux ?
- Qui doit faciliter le processus de dialogue et de réconciliation ?
- Quel rôle doivent jouer les mécanismes locaux dans le processus (par exemple : les chefferies, les religieux, les communicateurs traditionnels) ?
- Comment assurer la durabilité des acquis du processus ?
- Comment structurer le dialogue : quelle planification et quelle animation au plan méthodologique ?

Les processus de gestion des conflits aboutissent dans la majeure partie des cas à des résultats significatifs :

- Le dialogue est un « acte de purification », il permet aux communautés de s'exprimer librement et d'évacuer leur ressentiment,
- Le processus de dialogue permet d'identifier collectivement les causes, les acteurs et les facteurs du conflit,
- Le processus de dialogue permet de faire convenir à une vision et des perspectives pour l'avenir,
- Le processus de dialogue favorise la rencontre et les échanges entre des groupes communautaires qui sont en conflit,
- Le processus de dialogue permet de faire une large mobilisation autour des projets concrets et des priorités pour le développement local,
- Les discussions entre les parties en conflit favorisent l'adoption de solutions en termes de gestion consensuelle des ressources

naturelles (par exemple utilisation des points d'eau).

On notera que les processus de dialogue et réconciliation sont confrontés dans leur mise en œuvre à des limites :

- Les processus de dialogue sont trop ponctuels, trop mécanique, et la durabilité des acquis n'est pas toujours assurée,
- L'ensemble des parties en conflit ne sont pas toujours présent dans le processus, cela entraîne la fragilité des conclusions des rencontres,
- Les processus de dialogue ne font pas toujours l'objet de portage institutionnel au niveau local.

Les recommandations ci-dessous ont été formulées à l'adresse des acteurs engagés dans les processus de réconciliation et de reconstruction :

- Capitaliser les acquis (approches, instruments, résultats) et les intégrer dans les stratégies des processus officiels de réconciliation,
- Encourager la participation des jeunes et des femmes dans le processus de dialogue,
- Focaliser les processus de dialogue sur les besoins clés identifiés : sécurité, réconciliation et réintégration, bonne gouvernance et développement,
- S'assurer d'une meilleure inclusivité de toutes les parties prenantes dans le processus,
- Impliquer les mécanismes endogènes dans le processus du dialogue afin de favoriser l'appropriation du processus au niveau local,
- Prévoir un mécanisme de capitalisation et de suivi participatif des recommandations.

Table des matières

AVANT PROPOS	4
TABLE DES MATIERES	6
SIGLES ET ABBREVIATIONS	7
I. INTRODUCTION.....	8
II. ETAT DE LA LITTERATURE SUR LES PROCESSUS DE DIALOGUE COMMUNAUTAIRE.....	12
III. LE DIALOGUE : OUTIL DE PREVENTION, GESTION DES CONFLITS, DE RECONCILIATION ET DE GOUVERNANCE.....	18
3.1. <i>Dialogue et gouvernance légitime au Mali : expériences des « Assemblées citoyennes » de ARGA</i>	18
3.2. <i>Dialogue religieux et coopération transfrontalière sur la gestion des ressources naturelles et la paix</i>	22
3.3. <i>Dialogue et gestion des conflits dans un contexte de diversité et de spécificité géoculturelle : Approche Inter – Communautaire de gestion non violente des conflits de l’AEN, GRAIP/TASSAGHT et l’AMSS</i>	26
3.4. <i>Dialogue et renforcement de la cohésion sociale au niveau communal : DEBACOM une approche pour encourager le dialogue au sein des collectivités locales du PACT et de l’ORFED</i> 32	
3.5. <i>Dialogue inter-communautaire pour la réconciliation sociale et l’insertion des enfants soldats : Approche Dialogue soutenu par l’action humanitaire et la réinsertion</i>	35
3.6. <i>Les radios communautaires comme instruments de dialogue</i>	38
IV. STRATEGIES POUR L’ORGANISATION DES RENCONTRES INTERCOMMUNAUTAIRES....	42
4.1. <i>A quel moment faut –il engager un processus de dialogue ?</i>	42
4.2. <i>Y a-t-il un temps nécessaire pour réussir un espace de dialogue intercommunautaire ?</i> 43	
4.3. <i>Qui est habilité à faciliter un espace de dialogue intercommunautaire ?</i>	44
4.4. <i>Faut-il d’autres activités complémentaires au dialogue inter communautaire ?</i>	48
4.5. <i>Quel ancrage institutionnel pour la réussite d’un processus de dialogue intercommunautaire ?</i>	49
4.6. <i>Faut-il un engagement à l’issue d’un espace de dialogue ?</i>	51
4.7. <i>Les connaissances endogènes sont-elles valorisées à l’issue des espaces de sorte à pérenniser les acquis ?</i>	53
4.8. <i>Les conflits connexes peuvent-ils être l’objet de l’espace de dialogue ?</i>	53
4.9. <i>Les bénéficiaires de l’espace de dialogue doivent-ils contribuer financièrement ?</i>	54
4.10. <i>Quels rôles pour les femmes dans le processus de dialogue ?</i>	54
V. PRINCIPES ET RECOMMANDATIONS A L’USAGE DES ACTEURS ENGAGES DANS LES PROCESSUS DE DIALOGUE ET RECONCILIATION	56
5.1. <i>Principes pour le dialogue intercommunautaire</i>	57
5.2. <i>Recommandations pour le dialogue intercommunautaire</i>	58
VI. GLOSSAIRE.....	61
VII. REFERENCES.....	65

Sigles et abréviations

ADR	Approche Dialogue et Réconciliation	DVV	Deutscher Volkshochschulverband
AEN	Aide de l'Eglise Norvégienne	ECOM	Ecole Communautaire
AGR	Activité Génératrice de Revenu	ENDA	Environnement et Développement
AI	Amnesty International	EPRC	Equipes des Personnes Ressources Communales
AIC	Approche Inter-Communautaire de gestion non - violente des conflits	FDS	Forces de Défense et de Sécurité
AME	Association Malienne des Expulsés	GENOVICO	Gestion Non Violente des Conflits
AMM	Association des Municipalités du Mali	GNVC	Gestion Non Violente des Conflits
AMSS	Association Malienne pour la Survie au Sahel	HCIM	Haut Conseil Islamique du Mali
APL	Association des pouvoirs locaux	HD	Humanitarian Dialogue
AQMI	Al-Qaïda au Maghreb islamique	HDS	Harmonie de Développement au Sahel
ARGA	Alliance pour Refonder la Gouvernance en Afrique	IMRAP	Institut Malien pour la Recherche-Action pour la Paix
ASEFOD	Association pour l'Education et la Formation au Développement	LOA	Loi d'Orientation Agricole
BAD	Banque Africaine de Développement	MISMA	Mission Internationale de Soutien au Mali
CAFO	Coordination des Associations et ONG Féminines du Mali	MNLA	Mouvement National de Libération de l'Azawad
CCR	Commission Communale de Réconciliation	MUJAO	Mouvement pour l'Unité et le Jihad en Afrique de l'Ouest
CDR	Commission Dialogue et Réconciliation	MRN	Ministère de la Réconciliation Nationale
CENI	Commission Electorale Nationale Indépendante	ORFED	Organisation pour la Réflexion, la Formation et l'Education à la Démocratie et au Développement
CFW	Cash For Work (argent contre travail)	PACT	Programme d'Appui aux Collectivités Territoriales
CLB	Commissions Locales des Belligérants	PAPDR	Projet d'Appui au Processus de Dialogue et Réconciliation
CLOCSAD	Comité Local d'Orientation, de Coordination et de Suivi des Actions de Développement	PGC	Prévention et Gestion des Conflits
CPC	Conseils de Paix Communautaires	PDI	Personnes Déplacées Internes
CROCSAD	Comité Régional d'Orientation, de Coordination et de Suivi des Actions de Développement	PDESC	Programme de Développement Economique, Social et Culturel
CSCOM	Centre de Santé Communautaire	PIV	Périmètre Irrigué Villageois
CVJR	Commission Vérité, Justice et Réconciliation	PTF	Partenaire Technique et Financier
DDR	Désarmement, Démobilisation, Réinsertion	RECOTRAD	Réseau des Communicateurs Traditionnels pour le Développement
DGCT	Direction Générale des Collectivités Territoriales	RGPH	Recensement Général de la Population et de l'Habitat
		RN	Ressources naturelles
		RPP	Projet de Réflexion sur la Pratique de la Paix
		STRAPGCC	Structures Traditionnelles de Prévention et Gestion de Conflits Communautaires
		TDH	Terre Des Hommes
		YAAFA TO	Le temps du pardon

I. INTRODUCTION



Photo 2 : Animation communautaire (DVV International)

De la crise à la renaissance : faire face aux défis multiples

Durant l'année 2012, le Mali a été confronté à une crise sociopolitique et sécuritaire. Cette crise s'est manifestée par la rébellion armée d'un groupe séparatiste, le mouvement national de libération de l'Azawad (MNLA) au nord du pays et l'occupation des deux tiers du territoire par des islamistes. Dans la même année, le pays a été frappé par une crise institutionnelle, née d'un coup d'État contre le pouvoir du Président démocratiquement élu Ahmadou Toumani Touré.

Le retour de l'ordre constitutionnel consenti par les auteurs du coup d'Etat de mars 2012 a été marqué par une période de transition dirigée par le président de

l'Assemblée nationale d'alors le Professeur Dioncounda Traoré. Il devient le Président de la République par intérim du 12 avril 2012 au 4 septembre 2013. En janvier 2013, le problème sécuritaire a pu être partiellement résolu grâce à l'intervention militaire de l'Opération française Serval et de la Mission Internationale de Soutien au Mali (MISMA) sous conduite africaine. Parallèlement, les autorités de la transition ont signé un accord préliminaire avec les groupes armés, le 18 mai 2013. Avec ces avancées, le pays a organisé de juillet à décembre de la même année l'élection présidentielle ainsi que des législatives qui parachèvent ainsi le processus de rétablissement effectif de l'ordre constitutionnel. Les pourparlers inter-maliens (entre le Gouvernement, les groupes armés et la société civile)

enclenchés en Algérie en juillet 2014 ont abouti à la signature de l'Accord pour la paix et la réconciliation le 15 mai qui a été parachevé le 20 juin 2015.

Avec une superficie de 1.241.231 Km², la population du Mali a été multipliée depuis l'indépendance, en dépit d'une forte émigration, passant de 3,5 millions d'habitants en 1960 à 16,32 millions d'habitants en 2012. Le Mali est un pays multiethniques, composé des Bambara, Malinkés, Soninkés, des Peuhls, des Touaregs et Maures, des Songhaï, des Buwas, des Miniankas, Kassogés, Sénoufos, etc. La densité de la population, très variable, passe de 90 habitants/km² dans le delta central du Niger à moins de 5 habitants/km² dans la région saharienne du Nord. La population est donc concentrée dans la partie Sud du pays alors que les trois régions du Nord (Gao, Tombouctou et Kidal) comptent seulement environ 9 % de la population totale. La population malienne est globalement très jeune, les moins de 25 ans représentant 65 %¹. Les analyses effectuées à la suite du recensement de 2009 montrent que le Mali présente les caractéristiques suivantes :

- Un fort taux de croissance démographique,
- La prédominance des jeunes et des femmes,
- Une part de la population potentiellement inactive (0-14 ans et 65 ans et plus) plus élevée que la population potentiellement active (15-64 ans),
- Une urbanisation et un exode rural accélérés, ainsi qu'une émigration persistante des jeunes vers d'autres pays, deux phénomènes qui vident les zones rurales de leurs forces vives,
- Une insuffisance quantitative et

¹ BAD (Banque Africaine de Développement), Document de stratégie pays du groupe de la Banque au Mali 2015-2019, Octobre 2015,

qualitative des données sociodémographiques et économiques pour une meilleure prise en compte des questions de population dans la planification du développement.

Cette forte croissance démographique, jointe à la récession qui a accompagné la crise de 2012, rend les jeunes encore plus vulnérables et facilement mobilisables pour des activités illégales ou déstabilisantes². Vaste État de la zone sahélo-saharienne (second de par son étendue après le Niger parmi ses 7 voisins), le pays se caractérise par un territoire désertique aux 2/3 enclavé à l'intérieur de l'Afrique occidentale. Le cycle de sécheresses qui a frappé le Sahel dans les années 1970 et 1980 a affecté profondément le Nord du Mali, progressivement érodé les conditions de vie des populations et rendu le système socio-économique encore plus vulnérable.

Le Mali est un pays de vieille civilisation dont l'histoire regorge de nombreuses expériences du dialogue

Le Mali est un pays de vieille civilisation dont l'histoire regorge de nombreuses expériences de mécanismes du dialogue social, d'entente, de cogestion des territoires, de régulation, de prévention et d'anticipation des crises liées à la cohabitation de la diversité des groupes ethniques, culturels, socioprofessionnels. Un « capital » et un patrimoine culturel a permis le maintien du lien social, de prévention et de gestion des conflits. Ceci a permis d'assurer durablement « le vivre ensemble » entre des populations diverses aux coutumes variées et a aussi favorisé l'intégration de différentes communautés sur la base des complémentarités érigées en véritable valeur de société.

² Abdoulaye Konaté, Hamaciré Dicko et Bécaye DIARRA, « Perspectives économiques en Afrique », Banque Africaine de Développement, BAD-Mali, 2015, p.14,

Le « *sinanguya* » appelé « la parenté à plaisanterie », un des éléments de ce patrimoine, est une modalité de gestion, bien connue dans tout le Sahel, des rapports entre les différentes communautés ethniques, les catégories socioprofessionnelles et les classes d'âge. Il s'agit d'une forme de pacte de non agression fondée sur la plaisanterie et destinée à prévenir ou atténuer les antagonismes possibles dans la vie en commun.

La gestion consensuelle de l'installation d'un islam tolérant dans l'Empire du Ghana, la Charte de « *Kurukan Fuga* » du Mandé adoptée en 1236 et la cohabitation de plusieurs légitimités coutumières et religieuses au sein des empires et des royaumes sont autant d'exemples de tolérance, de respect des diversités et de bonne entente des croyances religieuses, des groupes ethniques et des corps socioprofessionnels. Ces mécanismes de gouvernance avaient la capacité d'assurer une stabilité des institutions, une meilleure cohésion sociale, une entente autour de l'exploitation collective des ressources naturelles, la prévention et même l'anticipation dans le règlement des crises. (Konaté, 2014).

A l'évidence, la construction de l'Etat-nation au Mali s'est basée sur les valeurs socio-culturelles dans l'optique de la construction d'un Etat unitaire. Mais, les pratiques politiques et administratives centralisées ont « transporté les conflits communautaires sur le terrain des bureaucraties politiques et administratives ». A l'analyse, la pratique de l'intervention étatique a créé une rupture entre les instances traditionnelles de médiation et les structures juridico-administratives. D'où « l'augmentation des conflits sociaux avec de nombreuses remises en cause des décisions administratives et judiciaires d'une part, et des difficultés à mettre en application l'autorité de la chose jugée, d'autre part »

(Ba & Benjaminsen, 2008). Ainsi, les fractures sociales se sont multipliées, les conflits se sont accrus, ainsi que la gravité des violences politiques. Les structures traditionnelles de régulation des conflits sont entrées en crise.

La mauvaise gouvernance comme facteur d'exacerbation des conflits intercommunautaires

La crise au Mali a été exacerbée par la fragilité politico-institutionnelle et la mauvaise gouvernance. Les dérives liées à la gouvernance de proximité ont amplifié les conflits autour des ressources naturelles et provoqué des tensions inter et intra-communautaires. La violence généralisée et les graves violations des droits humains ont créé des traumatismes au niveau des populations. Les interactions communautaires et interethniques normales et habituelles au Mali ont ainsi été touchées³.

Aujourd'hui, l'un des défis majeurs dans le contexte actuel au Mali c'est évidemment l'instauration du dialogue au plan national, mais aussi au niveau intercommunautaire. En effet, l'existence d'un dialogue demeure une obligation pour la construction des sociétés démocratiques, notamment dans une société qui sort de crise et qui a besoin de refonder son vivre ensemble, de remobiliser ses communautés et de se bâtir un nouveau modèle de société.

Les conflits communautaires généralement la manifestation de divers décalages entre les acteurs : communautés, villages, fractions, institutions locales. Ils expriment aussi des oppositions normatives entre plusieurs systèmes de valeurs historiques, sociologiques, institutionnelles et organisationnelles.

³ BAD (Banque Africaine de Développement), Document de stratégie pays du groupe de la Banque au Mali 2015-2019, Octobre 2015,

Pour de nombreux auteurs (Kornio Ousmane ; Ba Boubacar 2010), les conflits communautaires rencontrés au Mali peuvent être regroupés en six grandes catégories dans les régions et les zones agro-écologiques ou socioculturelles du pays :

- les conflits liés à la gestion et à l'utilisation des ressources naturelles ;
- les conflits de leadership communautaire ;
- les conflits liés aux modes de désignation des chefs et conseils de village par les populations locales ;
- les conflits sociaux liés aux relations anciennes entre maîtres et dépendants ;
- les conflits liés au découpage territorial nés de la mise en œuvre de la décentralisation ;
- les conflits religieux marqués par des oppositions et antagonismes entre sectes et/ou courants de pensées.

Les conflits communautaires se sont transportés sur le terrain des enjeux et défis sécuritaires. Cela interpelle tous les acteurs sociopolitiques. Le phénomène a pris une autre tournure avec l'infiltration de groupes armés dans la région du delta central du Niger (Zone du Macina située géographiquement et historiquement dans la région de Mopti) qui attaquent des villages et sèment la terreur dans diverses localités.

La légitimité du processus de réconciliation dépend de son enracinement social

Le processus institutionnel pour le dialogue et la réconciliation constitue une préoccupation des autorités publiques maliennes. Le Ministère de la Réconciliation Nationale (MRN) mis en place dès l'élection du Président Ibrahim Boubacar Keita a un rôle majeur. L'organisation régulière des rencontres inter et intracommunautaires et des

manifestations culturelles dans le cadre du processus de dialogue et réconciliation constitue une volonté de territorialiser le processus.⁴ On notera que la signature de l'Accord pour la paix et la réconciliation nationale issu du processus d'Alger constitue également un acte majeur.

Toutefois, on mettra en relief, le fait que l'internalisation des approches intercommunautaires reste une voie importante pour un véritable processus de réconciliation. L'enjeu étant d'ouvrir des espaces de dialogue, de co-construction des perspectives de sortie de crise par les communautés elles-mêmes à partir d'une articulation d'approches endogènes et innovantes. Dans une cette perspective, les nombreux acteurs (ONG nationaux et internationaux) intervenant au Mali, sont engagés aux côtés des communautés pour soutenir les processus de réinvention du vivre ensemble. « Loin d'être préjudiciable à l'unité d'une nation, la réinvention locale des règles par une communauté est un acte fondateur par lequel sont reconnues à la fois son identité (manifestée par des règles inventées en commun) et son appartenance à une nation. (Calame, 2003, 76).

⁴ Le GIZ dans le cadre du PAPDR (Projet d'appui à u processus de dialogue et réconciliation) apporte un soutien constant à la fois eu plan technique et financier au MRN pour l'organisation de fora locaux, régionaux et nationaux. A la base du soutien conjoint du MRN-PAPDR/ GIZ, les rencontres intercommunautaires sont à l'origine des promoteurs (autorités locales, communautés, etc.).

II. ETAT DE LA LITTERATURE SUR LES PROCESSUS DE DIALOGUE COMMUNAUTAIRE



Photo 3 : Rencontre intercommunale à Douentza/ Mopti (PACT/ GIZ – ARGA)

L'analyse de la littérature scientifique rend compte d'une abondance de références sur la problématique des rencontres inter et intra communautaires. Cette littérature révèle de prime abord qu'une diversité d'approches et de mécanismes existent en matière de dialogue communautaire. A cet effet, on distingue les mécanismes étatiques (ou encore administratifs et juridiques), les mécanismes traditionnels et les mécanismes alternatifs. (Kornio et al. 2004). On notera également que le champ global d'application de tels mécanismes demeure le processus de dialogue et de réconciliation (Ba Boubacar, 2016). En effet, le processus de dialogue et de réconciliation fait référence aux

mécanismes, aux facteurs moteurs du conflit, aux acteurs, aux activités, à la finalité du processus, aux actions connexes au processus, etc.

Dans cette perspective, nombre d'auteurs s'attachent à réinviter les approches sociohistoriques en matière de règlement des conflits. C'est en ce sens que Ndiaye Aïdara et al.,(2015, 4) mentionnent que la compréhension des mécanismes de gestion et de règlement des conflits passe nécessairement par la connaissance de l'environnement, du territoire et des coutumes des populations qui lui sont attachées. C'est l'ensemble de ces éléments ainsi que leurs interactions qui

permettront de cerner globalement le mécanisme efficace capable de constituer une arme de dissuasion, de prévention et de résolution des conflits. Les auteures soulignent à cet effet que la prévention ou le règlement des conflits en Afrique privilégie le dialogue. Le dialogue constitue dans ce cadre un outil majeur de gouvernance car il permet d'édicter des règles ou mécanismes de prévention et de règlement des conflits sociaux.

Mais depuis la fin de la guerre froide, suivi de l'échec des processus de désarmement, de démobilisation, et de réinsertion des ex-combattants (Mauritanie, Mali, Niger) et l'affaiblissement des dispositifs de gouvernance de la sécurité et l'incapacité des États à étendre leur contrôle à de vastes étendues de territoire soulève de nombreuses problématiques. (Joana Pierre-Michel, 2014). Cependant, on assiste depuis quelques années à l'émergence de nouvelles formes de menaces. Pour Hugo Sada (2014,7) les crises et les conflits en Afrique sont aujourd'hui principalement intra-étatiques. Ils opposent une multiplicité d'acteurs étatiques souvent non-étatiques, dont la composition est fortement fragmentée, et qui interviennent pour la plupart dans des zones périphériques, en particulier dans les territoires ingouvernés. Cet état de fait rend fragile la coexistence des différentes communautés.

Dans un tel contexte, il paraît nécessaire d'engager un processus de réflexion afin d'assurer l'effectivité des mesures de prévention, de gestion et de résolution des conflits. Mais, cette réalité invite également à relativiser le recours systématique ou même encore à éviter, comme le suggère nombre d'auteurs : le « retour aux valeurs culturelles traditionnelles africaines promues par les ancêtres dans le cadre de la prévention et de la résolution des conflits qui naissent inéluctablement entre les royaumes, les familles et/ou les tribus ». En effet, sans

évacuer les références nécessaires aux approches traditionnelles, il convient d'éviter leur trop forte idéalisation. Un travail épistémologique sur leur pertinence à l'aune des complexités structuro-conjoncturelles demeure inévitable.

Mettant en avant le défi de l'enracinement des processus de dialogue et de réconciliation, au sens de l'ancrage social et institutionnel, nombre d'auteurs de la sociologie des organisations ont défendu l'idée selon laquelle chaque institution serait porteuse de conceptions propres du maintien et de la fabrication de la paix. Dans cette visée, les approches dites « par le bas » constituent des alternatives par rapport aux approches étatiques, traditionnelles et internationales. Les approches par le bas tendent à reconstruire le cadre normatif et technique des opérations de dialogue et reconstruction en l'adaptant aux contextes sociopolitiques, culturels et religieux locaux.

Séverine Autesserre (2011, 161), écrit alors que l'argument central développé dans cette perspective réside dans l'affirmation qu'un déficit de « compétence culturelle » des intervenants se situerait au fondement des échecs des opérations de pacification. Ce déficit susciterait l'adoption de stratégies contreproductives, nuirait durablement à la popularité des intervenants et pourrait même engendrer des conflits entre acteurs internationaux et populations locales et/ou groupes.

On peut estimer que l'approche méthodologique de l'Institut Malien pour la Recherche-Action pour la Paix (IMRAP) s'inscrit dans cette dynamique d'articulation entre : construction technique et légitimité sociale. L'approche de l'IMRAP vise à « contribuer au renouvellement d'un vouloir vivre ensemble harmonieux et à l'enracinement du dialogue comme mécanisme permettant de faire face de manière conjointe aux

défis et opportunités pour la consolidation de la paix, la réconciliation et la cohésion sociale »⁵. Il s'agit plus explicitement dans le cadre de l'approche méthodologique d'ouvrir des espaces collectifs d'échanges où chaque communauté à son niveau questionne pour identifier « les obstacles à la paix durable et sur les solutions à apporter ». Cette méthodologie, en plus de mettre les acteurs au cœur du processus, permet également de créer des espaces neutres de dialogue qui favorisent l'écoute mutuelle, la rencontre et le rapprochement.

Reprenant à notre compte les propos de Sandrine Lefranc (2007, 9), on peut estimer qu'il s'agisse de forme « *d'ingénierie sociale* » qui doit permettre par le moyen du dialogue à « *des groupes en conflit de dépasser leurs représentations mutuellement stigmatisantes, en s'imbriquant les uns aux autres* ». A cet effet, cette ingénierie du dialogue vise à réguler le conflit, transformer les relations sociales mêmes, entre les groupes auparavant en conflit ouvert et au sein de ces groupes, et modifier le « rapport à autrui » dans une société qui a connu la violence.

Les approches « innovantes » en matière de prévention et de gestion des conflits dans le cadre des processus de dialogue et réconciliation soulèvent néanmoins des questions de pacification permanente. Ce que John Crowley (2000, 4) définissait comme : tout processus politico-institutionnel qui (r)établit la paix au sein d'une collectivité déchirée (éventuellement, bien entendu, en redéfinissant les frontières, voire en la supprimant comme collectivité).

⁵ IMRAP (Institut Malien de Recherche Action pour la Paix), (2015), *Autoportrait du Mali sur les Obstacles à la Paix mars 2015*, Bamako, p.181, www.imrap-mali.org

Sans être nouvelles⁶, les approches mobilisées dans les pratiques, tantôt qualifiées de « reconstruction post-conflit », de « résolution » ou « transformation » des conflits, ou encore de « construction de la paix » (*peacebuilding*), ont gagné en importance depuis le milieu des années 1990. Or, l'un des défis en lien avec les approches de construction d'une « paix démocratique » reste leur véritable portée, en termes de pacification et de réconciliation. Même si la généralisation actuelle des approches méthodologiques a pu permettre *une régulation non violente des conflits*, dans ses dimensions les plus locales, à l'échelle des relations interpersonnelles et des comportements individuels⁷.

⁶ Depuis plusieurs années, la composante GENOVICO est mise en œuvre au Mali par ORFED. La GENOVICO est l'une des approches innovantes qui a été utilisée dans la gestion de nombreux conflits au Mali. L'approche méthodologique de la GENOVICO est également renforcée par son ouverture à travers des partenariats, tels que celui signé entre ORFED et EIRENE-Sahel (Service Chrétien International pour la Paix au Sahel). Plus encore, dans le cadre de la mise en œuvre des actions de dialogues communautaires au Mali, les acteurs évoluant dans le domaine se retrouvent dans des processus de systématisation, avec l'appui de EIRENE et Fokus Sahel. Si les acteurs sont nombreux, on notera que chacun des organisations a développé des approches méthodologiques dans le cadre de la gestion des conflits et plus largement dans le cadre des processus de dialogue et réconciliation.

⁷ Les pratiques de pacification « par le bas » reposent sur l'idée, selon laquelle les accords de paix conclus par les responsables politiques ne sauraient suffire à assurer une paix durable – même confortés par l'intervention de diplomates étrangers, l'interposition militaire ou des réformes institutionnelles de grande ampleur. A cet effet, les acteurs qui les mettent en œuvre les processus de paix, valorisent l'adhésion du plus grand nombre possible des membres des groupes en conflit, en plus des leaders locaux. C'est bien la facilitation de la coexistence du grand nombre ou de tous, sinon la réconciliation de la « base » (« *grassroots* »), qui est recherchée. (Sandrine Lefranc, 2007, « Convertir le grand nombre à la paix... Une ingénierie internationale de pacification

Dans la littérature consacrée aux processus de réconciliation, on observe que l'appréhension du concept renvoie à une diversité de réflexion. La complexité des cas de conflit invite généralement à reconsidérer les approches théoriques classiques. Or, une « théorie lucide » de la réconciliation doit prendre acte des oppositions fondamentales entre offenseurs et offensés quant à la compréhension de la réconciliation, et tenter de dépasser ces voies sans issue. Aussi, convient-il de penser la réconciliation comme la réalisation de la coexistence pacifique et harmonieuse entre des individus, naguère, ennemis irréductibles. (Faye, 2011, 25).

On peut admettre dans cette suite avec John Crowley (2000) que « la réconciliation est tout processus politico-institutionnel qui offre à tous les belligérants la possibilité de se reconnaître dans la paix et de la considérer comme juste ». Partant, une telle acception pose selon l'auteur la nécessité d'un « espace de négociation, à condition qu'y règne un équilibre approximatif des forces et une rationalité minimale, donc mutuellement intelligible, permet, voire impose, de nommer le conflit et d'en reconnaître l'adversité réciproque ». Cette reconnaissance implique également la reconnaissance de l'adversaire comme interlocuteur, y compris aux yeux de tous.

Dans de nombreux cas, les différents protagonistes de la crise, reconnaissent au processus de réconciliation une voie pour sortir du chaos social et politique. « La réconciliation devient ainsi de l'ordre d'un objectif réalisable, d'un but que l'on peut atteindre et effectivement réaliser ». (Faye, 2011). Le processus de réconciliation au plan national au Mali montre la mise en place d'un processus de justice transitionnelle, mais aussi le renforcement du cadre institutionnel à travers la création

de la Commission Vérité, Justice et Réconciliation (CVJR). « Le concept de justice transitionnelle est une nouveauté au Mali quoique la question du traitement des violations massives et cycliques des droits de l'homme se soit posée à maintes reprises au cours de l'histoire du pays. Des tentatives de donner aux victimes un recours judiciaire ainsi que des réparations et d'autres mesures correctives, mais aussi la question du sort à réserver aux membres des régimes faillis ou des combattants, ont été observées à la fin du régime de Modibo Keita en Novembre 1968, à la suite de la révolte populaire contre Moussa Traoré en mars 1991, et aux différentes vagues des rebellions du Nord du Mali » (Association du Barreau Américain, 2015, p.8).

C'est dans ce contexte que la justice transitionnelle devient un enjeu majeur de reconstruction pour le Mali. Dans le pays, on peut situer le processus de son institutionnalisation à partir de la tenue du colloque national sur la justice transitionnelle organisé du 17 au 19 janvier 2013 par le Ministère de la Justice. En effet, ce colloque a été l'une des premières initiatives gouvernementales à poser la nécessité d'une politique nationale en matière de justice transitionnelle. Lors de la rencontre, le Ministre de la Justice dira que : « le gouvernement malien a été amené à engager la réflexion sur la détermination de la justice transitionnelle adaptée à notre contexte. Il est évident, parlant de justice transitionnelle, qu'il n'y a pas de modèle unique et universel à appliquer à tout contexte. Chaque peuple, chaque pays en fonction de ses réalités et de son contexte particulier, doit trouver les voies pour atteindre cet objectif ». La mise en œuvre de la justice transitionnelle au Mali, en dépit de quelques initiatives reste de l'ordre de l'énoncé politique. Lors de sa Déclaration de Politique Générale, le Premier Ministre a indiqué qu'à « côté de la justice classique, le Gouvernement entend mettre en place une justice transitionnelle. Cette justice vise à

», *Politix* 2007/4 (n° 80), p. 10.

concilier le besoin de justice avec l'exigence d'une paix durable, en vue de parvenir à une véritable réconciliation nationale ». Le Colloque national sur la justice transitionnelle, tenu en janvier 2013 reste une boussole pour le pouvoir public malien, mais il manque toujours une stratégie nationale en matière de justice transitionnelle. (Dakouo, 2016, 10).

L'Accord pour la paix et la réconciliation issu du processus d'Alger a été signé le 15 mai et parachevé le 20 juin 2015 après un processus de dialogue inter-maliens entamé en juillet 2014 à Alger (Algérie). Il préconise des réformes institutionnelles en profondeur pour éviter la répétition des actions passées. Dès son préambule, il consacre les fondements de la justice transitionnelle en érigeant comme principes fondamentaux pour le règlement durable du conflit : la notion de respect des droits de l'homme, de la justice et la lutte contre l'impunité. Au Mali, le dispositif institutionnel de la justice transitionnelle s'est basé fondamentalement sur la mise en place de la Commission Dialogue et Réconciliation (CDR) qui a été remplacée par une nouvelle Commission appelée : Commission Vérité, Justice et Réconciliation (CVJR). Selon l'Ordonnance N° 2014-003 portant création de la CVJR, elle a pour mission de :

- contribuer à l'instauration d'une paix durable à travers la recherche de la vérité, la réconciliation et la consolidation de l'unité nationale et des valeurs démocratiques ;
- enquêter sur les cas de violations graves des droits de l'homme individuelles et/collectives commises dans le pays et, spécifiquement celles commises à l'égard des femmes et des enfants ;
- mener des enquêtes sur les cas d'atteinte à la mémoire individuelle et/ou collective et au patrimoine culturel ;

- favoriser le dialogue intra et intercommunautaire, la coexistence pacifique entre les populations et le dialogue entre l'Etat et les populations ;
- promouvoir auprès des communautés le respect de l'Etat de droit, des valeurs républicaines, démocratiques, socioculturelles et du droit à la différence ;
- faire des recommandations dans le domaine de la prévention des conflits.

On admettra avec Émilie Matignon (2015, 5) que d'un point de vue juridique, les Commissions de Vérité sont des mécanismes institutionnels officiels et non judiciaires qui sont établis de façon temporaire afin de déterminer les causes, faits et conséquences des violations graves des droits de l'homme commises dans le passé. L'apparition des Commissions de vérité est intrinsèquement liée au droit à la vérité. Ce dernier est un droit en construction dans le paysage des droits de l'homme. Il est en réalité éminemment pluriel et protéiforme et fait l'objet d'un vif débat doctrinal quant à sa définition et les conséquences juridiques qu'il implique. Sans rentrer dans ce débat⁸, on retiendra avec l'auteure que dans le cas malien comme ailleurs, le défi d'aboutir à une forme de « réconciliation » par la révélation de vérités concurrentes innervé l'institution des Commissions de Vérité.

Le processus de réconciliation au plan institutionnel ne doit cependant pas faire perdre de vue l'enracinement social de la

⁸ Dans un article la Commission sur la Vérité et la Réconciliation (Truth and Reconciliation Commission – TRC) mise en place en Afrique du Sud post-génocide, on y notera une forte réserve. Anthony Holiday, (2000) « "Le pardon est un acte de volonté". Entretien avec Anthony Holliday », *Cultures & Conflits* [En ligne], 40 | hiver 2000, mis en ligne le 28 septembre 2006, consulté le 29 février 2016. URL : <http://conflits.revues.org/477>.

démarche. A cet effet, l'étude de OXFAM GB sur « Reconstruire la mosaïque : perspectives pour de meilleures relations sociales après le conflit armé au Nord Mali », révèle l'attachement des communautés aux solutions locales. En effet, dans cette étude de nombreuses personnes ont affirmé que *« les solutions pour améliorer les relations sociales doivent se faire à l'échelon communautaire et être ancrées dans le dialogue : « sensibiliser », « communiquer », « s'entendre » sont les mots les plus fréquemment évoqués. Se retrouver autour de la même table pour parler et se regarder dans les yeux, partager une tasse de thé, entamer un dialogue simple et direct apparaissent comme les actions qui, aux yeux des communautés interrogées, peuvent garantir une vraie réconciliation. Le besoin de communiquer et de se comprendre est souvent lié à un besoin de pardonner ou d'enterrer la hache de guerre ».* (Ilaria Allegrozzi et Elise Ford, 2013).

Les approches de dialogue et de réconciliation qui se fondent sur la mobilisation du capital social sont généralement construites autour de théorie de changement. L'expérience du RPP (Projet de Réflexion sur la Pratique de la Paix)⁹ à travers un mécanisme communautaire de gestion des conflits, au moyen d'une approche spécifiquement

⁹ Le Projet de Réflexion sur la Pratique de la Paix (RPP) est un processus d'apprentissage dérivant d'expériences qui englobe des organisations qui ont des projets destinés à prévenir ou à résoudre un conflit. Il a pour objet d'explorer l'expérience vécue au niveau de chaque projet pour plusieurs organisations et dans plusieurs contextes. Son objectif est de promouvoir l'efficacité en ce qui concerne les efforts internationaux dans l'œuvre de la paix. De l'expérience du RPP au Libéria, on peut noter la mise en place des Conseils de Paix Communautaires (CPC). Les CPC étaient également conçus pour promouvoir une plus grande participation démocratique à travers la formation et le développement d'un nouveau cadre de leaders.

inter ethnique a révélé trois théories de changement qui sont :

Théorie 1: Si on développe des activités qui procurent des bénéfices économiques aux deux communautés ethniques (interdépendance économique), les gens seront motivés par un intérêt personnel à résister aux efforts d'incitation à la violence inter ethnique.

Théorie 2: Si on donne des occasions aux gens de travailler ensemble sur des problèmes pratiques en commun, la méfiance et des stéréotypes négatifs vont s'effondrer et des habitudes de coopération vont être établies.

Théorie 3: Si les gens ont des emplois et une stabilité économique, ils seront moins en conflit.

On admettra que la construction de processus de paix mérite d'être soutenues par une théorie du changement, ce qui oriente la démarche de transformation du phénomène donné.¹⁰ La littérature sur les processus de dialogue et de réconciliation montre un champ dynamique de réflexion autour des approches de prévention et de résolution des conflits. Loin de se cloisonner autour de concepts réducteurs des réalités, on notera une diversité de terminologies qui concourent à rendre compte de la complexité de ce domaine de recherche et aussi d'actions. On relèvera que les contributions académiques sont des plus significatives en termes de questionnement. Or, les productions des praticiens, autrement dit, des acteurs du terrain ne sont pas en reste. De telles publications permettent d'appréhender les défis liés à l'applicabilité des approches. Dans ce contexte tout travail de systématisation des approches trouve un champ d'investigation suffisamment fertile.

¹⁰ RPP (2009), « Réflexion sur la Pratique de la Paix », p.37, <http://www.cdainc.com>.

III. LE DIALOGUE : OUTIL DE PREVENTION, GESTION DES CONFLITS, DE RECONCILIATION ET DE GOUVERNANCE



Photo 4 : Rencontre communautaire Kéréna/ Mopti (ARGA)

3.1. Dialogue et gouvernance légitime au Mali : expériences des « Assemblées citoyennes » de ARGA

Le défi de la refondation de la gouvernance post-crise au Mali

Le Mali, au sortir des événements de mars 1991 était considéré comme l'exemple de démocratie en Afrique. En effet, depuis 1992, plusieurs acquis démocratiques ont été enregistrés tant au plan politico-institutionnel que social: la réforme de la décentralisation, les élections régulières, la floraison d'une presse privée, la dynamique organisationnelle de la société civile, l'adoption d'un arsenal de textes

législatifs visant à ancrer et renforcer la démocratie locale. Malgré ces acquis, le Mali n'a pas échappé à une profonde crise en 2012. Cette crise a basculé le pays dans une période sombre de son histoire politique avec un coup d'Etat militaire qui mit en panne le fonctionnement de l'ensemble des institutions. Cela a favorisé l'occupation des régions du nord par la rébellion touareg et d'autres mouvements terroristes, affilés à cette rébellion.

En réalité, au –delà de l'apparence (d'une démocratie exemplaire et stable) se cachait une mauvaise gouvernance qui a fini par essouffler les populations et entraîné le rejet systématique à la fois des gouvernants et du mode de gestion des affaires

publiques. La crise a révélé le grand décalage persistant entre l'Etat (ses institutions, son administration, leurs « façons de faire ») et les aspirations des populations. Plusieurs causes cumulées ont constitué des facteurs d'aggravations de la crise. Aujourd'hui, avec l'aide de la communauté internationale (MINUSMA, UE, Etats-Unis UA, etc.) se poursuit le processus de consolidation des institutions. Cependant le constat d'une refondation de la gouvernance et de la construction d'un Etat de droit est évident.

Au niveau d'ARGA, la question de la refondation de la gouvernance a été systématisée depuis les années 2000. En effet, pour ARGA-Mali, la « gouvernance est l'art de gérer les affaires publiques et d'exercer les pouvoirs au service du bien commun avec l'adhésion et sous le contrôle de ceux sur qui s'exercent ces pouvoirs ». Elle doit être légitime (fondée sur l'adhésion populaire) et démocratique (respectueuse de la constitution et des lois du pays). Dans cette perspective, les « Assemblées citoyennes pour une paix durable bâtie sur les perspectives locales » ont été conçues pour contribuer à la reconstruction post crise du Mali à travers des séries de renforcement de capacité sur la gouvernance et de propositions pour la construction de la gouvernance légitime et durable. Il s'est agi d'espaces non formels de débats citoyens initiés à partir du local vers le niveau national.

La méthode des assemblées citoyennes

L'objectif général du projet était de promouvoir un cadre pour le renforcement des capacités et de dialogue sur la gouvernance légitime et durable. A cet effet, il était question de : Promouvoir un cadre multi-acteurs de renforcement des capacités des acteurs sur les enjeux et les défis de gouvernance ; d'Identifier et systématiser à travers le dialogue les principales aspirations des acteurs, les perspectives et les propositions régionaux sur les enjeux et défis de gouvernance

locaux et nationaux ; de Contribuer à l'émergence d'une vision collective et d'une force de mobilisation sociale en vue de la promotion de la gouvernance légitime et durable au Mali.

Dans le cadre de la mise en œuvre de l'initiative des « Assemblées citoyennes pour une gouvernance légitime bâtie les perspectives locales », le Réseau Alliance pour refonder la gouvernance (ARGA-Mali) en partenariat avec le Programme des Organisations de la Société Civile (PAOSC), a organisé au Mali une vaste consultation multi-acteurs de 2013 à 2014. A cet effet, trois assemblées citoyennes régionales ont été animées dans les régions de Sikasso, Kayes et Mopti. L'assemblée citoyenne de Sikasso a réuni les délégués des régions de Ségou, Koulikoro et celle de Sikasso ; celle de Kayes a réuni les participants de la seule région de Kayes et celle de Mopti a réuni les délégués des régions de Tombouctou, de Gao, de Kidal et de Mopti. Comme participants il a été retenu 50 personnes, pour l'assemblée citoyenne de Sikasso, 30 personnes pour l'assemblée régionale de Kayes et de 50 personnes pour l'assemblée régionale de Mopti. Chaque rencontre s'est tenue en trois jours.

L'assemblée citoyenne nationale qui s'est tenue à Bamako, a réuni près de 100 personnes, soit 5 délégués par région, des personnes ressources et des participants de Bamako. L'assemblée citoyenne nationale a duré 3 jours. La rencontre nationale de clôture de ce processus s'est tenue à Bamako les 27, 28 et 29 Mars 2014. L'initiative des « Assemblées citoyennes » est une contribution des citoyens maliens au processus de refondation de la gouvernance post-crise au Mali. La rencontre de Bamako a regroupé pendant trois jours les participants venus des huit régions du Mali (Kayes, Koulikoro, Sikasso, Ségou, Mopti, Tombouctou, Gao et Kidal) et du district de Bamako.

Construire une gouvernance nationale s'appuyant sur les perspectives locales

Au terme de la rencontre, les participants sont convenus de la nécessité de :

- Construire une armée républicaine et bâtir durablement la confiance entre les forces de défense/ sécurité et les populations ;
- Prendre en compte le principe de légitimité dans le choix des dirigeants, en accord avec la Constitution et des valeurs sociétales ;
- Construire une gouvernance économique articulée sur les potentialités, les dynamiques des territoires et la mobilisation des initiatives locales ;
- Renforcer le rôle des communautés, des acteurs de la société civile et particulièrement des femmes dans un processus endogène de réconciliation ;
- Faire de l'Education nationale le lieu de l'ancrage de la citoyenneté ;
- Bâtir une nouvelle confiance aux institutions et aux acteurs politiques.

La gouvernance comme source et solution des crises multiformes au Mali

Sur la base des échanges, des expériences et des aspirations, des consensus forts ont été dégagés :

- **La sécurité nationale comme priorité absolue**, nécessitant une nouvelle architecture des structures de sécurité et de défense, fondée sur la démocratisation du secteur et mobilisant l'ensemble des citoyens du local au national afin de consentir les efforts nécessaires ;
- **La délivrance des services sociaux de base (SSB), comme une modalité irréfutable du développement**, à partir de la coproduction des services, de la mobilisation des ressources

endogènes qui devrait nécessiter l'engagement citoyen ;

- **La consolidation de la cohésion sociale et de la construction de l'unité nationale**, en favorisant l'expression des diversités socio-culturelles, la valorisation des dynamiques des territoires ;
- **L'importance d'une approche partenariale, multi-acteurs**, aussi bien pour concevoir et évaluer les politiques publiques que pour construire de nouveaux partenariats économiques, à partir des potentialités de chaque territoire et de l'articulation avec les opportunités nationales et internationales ;
- **La nécessité d'un développement économique, de la gestion des ressources naturelles, à partir d'une gouvernance à multi-niveaux**, privilégiant le niveau local et le niveau régional, et prenant en compte le national et le sous-régional ;
- **La construction d'une confiance aux institutions** et aux acteurs politiques sur la base de la responsabilité, de l'efficacité et de la transparence ;
- **La construction d'une dynamique ascendante autour de la réconciliation nationale**, fondée sur la justice, le respect des droits humains et sur le développement socio-économique local ;
- **La transformation « radicale » de l'éducation qui développe le « sens du bien commun », qui renforce la citoyenneté**, la responsabilité, la confiance en soi et en l'autre, l'esprit d'initiative et d'entreprise et la capacité à maîtriser les nouvelles technologies.

Encadré N°1 : Assemblées citoyennes, une approche pour bâtir une gouvernance légitime à partir des perspectives locales

Les « Assemblées citoyennes : pour une paix durable bâtie sur les perspectives locales » ont été conçues par ARGA pour contribuer à la reconstruction post-crise au Mali. A travers des espaces d'échanges et de partage, il s'est agi de faire émerger des propositions pour la construction d'une gouvernance légitime et durable.

Les Assemblées citoyennes ont été des espaces non formels de débats (citoyens) initiés du local vers le niveau national. Dans le contexte de la post-crise au Mali caractérisée par la tenue des élections générales (présidentielles et législatives), le projet des Assemblées citoyennes visait de façon spécifique, les objectifs suivants :

- Promouvoir un cadre multi-acteurs de renforcement des capacités des acteurs sur les enjeux et les défis de gouvernance,
- Identifier et systématiser à travers le dialogue les principales aspirations des acteurs, les perspectives et les propositions régionaux sur les enjeux et défis de gouvernance locaux et nationaux,
- Contribuer à l'émergence d'une vision collective et d'une force de mobilisation sociale en vue de la promotion de la gouvernance légitime et durable au Mali.

Une diversité d'acteurs a pris part au processus, à savoir :

- Les associations communautaires de bases dans les huit régions ;
- Les acteurs de changement (au plan politique, administratif, social) dans les huit régions ;
- Les autorités traditionnelles et religieuses dans les régions ;
- Les collèges d'OSC de jeunes et de femmes.

La mise en œuvre du programme montre quelques résultats, des facteurs de succès et des difficultés/ défis qui sont :

Les résultats	Les facteurs de succès	Les difficultés /défis
<ul style="list-style-type: none"> • 130 participants formés • Huit cahiers de propositions dont une par région • Trois déclarations dont une par assemblée sont disponibles. • Des engagements pris par les participants des différentes régions afin de pérenniser le cadre de débat multi acteurs dans leurs localités respectives. 	<ul style="list-style-type: none"> • Les assemblées citoyennes ont montré la capacité de proposition des communautés • Les assemblées citoyennes ont montré le besoin d'espaces d'expression des populations • La responsabilité collective en matière de mauvaise gouvernance et la nécessité d'une mobilisation citoyenne pour influencer sur les pratiques de gouvernance 	<ul style="list-style-type: none"> • Un déficit d'espaces d'expression des populations qui profitent de l'occasion pour évacuer leurs frustrations • La nécessité de démultiplier l'initiative jusqu'au niveau local (village, fractions)

3.2. Dialogue religieux et coopération transfrontalière sur la gestion des ressources naturelles et la paix

Un conflit frontalier autour des ressources naturelles

Le village de Wanian est situé au Mali (dans le cercle de Tominian, région de Ségou) et celui de Ouarokuy au Burkina Faso (dans la province de la Kossi). Les villages voisins de Ouarokuy sont : Parakuy, Bara, Mawerena, Ira, Buanekuy et Tiénikuy. Les villages voisins de Wanian sont : Ira, Su'ureni, Tanan.

De part et d'autre, des deux frontières, les populations sont constituées entièrement de Buwa. Entre les deux villages, il existe des liens historiques : liens matrimoniaux, liens de solidarité historiques. Les relations de voisinage ont longtemps été très bonnes et les fêtes de mariage, de deuil et autres événements sociaux contribuaient à les renforcer. Tout semblait aller pour le mieux entre les villages, jusqu'à l'éclatement du conflit transfrontalier entre le Mali et le Burkina Faso (1984).

Ce conflit a été réglé par la Cour internationale de la Haye. Les deux pays ont mis fin aux conflits frontaliers qui existaient entre eux en se soumettant aux décisions de la Cour internationale de la Haye. La frontière est désormais matérialisée par des bornes. Mais, les champs de certains paysans burkinabés se sont retrouvés en territoire malien et vice versa. Cela entraîna, en 1985 une dispute entre Wanian (village malien) et Parakuy (village burkinabé). Cette réalité a provoqué des malentendus entre les populations le long des frontières, provoquant un conflit avec mort d'hommes.

L'objet du conflit serait un litige autour d'une parcelle dont l'arbitrage fait par les autorités maliennes donna l'appartenance à Wanian. Cela a été la cause d'un

affrontement qui a causé la mort de cinq personnes dans le village de Wanian en 1985.

En 2003, un autre affrontement eu lieu entre le village de Bara (Burkina) et Wanian (Mali). Ce qui est en cause c'est l'exploitation des ressources naturelles qui a été perturbée par le nouveau découpage de la frontière.

En 2006, un énième affrontement entre les villages Wanian (village malien) et Ouarokuy (village burkinabé), a eu lieu. Cet affrontement a entraîné la mort de plusieurs personnes (tous du côté Burkina).

Pour aggraver la situation, les populations de Wanian (Mali) ont célébré en 2007 et 2008 les anniversaires de leur victoire sur l'autre camp. Pour sortir de cette situation permanente d'affrontement entre les deux villages, les responsables de l'Eglise catholique des deux côtés de la frontière ont entamé un processus de réconciliation entre les villages.

Une approche basée sur le dialogue religieux

Les diocèses de San (Mali) et de Nouna (Burkina Faso) sont situés de part et d'autre de la frontière, elles sont aussi liées par l'histoire (ils constituaient le même diocèse avant les indépendances en 1960). A cette époque, c'était le diocèse de Nouna qui regroupaient les diocèses actuels de Dédougou et Nouna, au Burkina Faso, et de San au Mali. De part et d'autre de la frontière, les leaders religieux travaillaient à l'évangélisation de la même population.

Les deux évêques du Diocèse de San (Mali) et du Diocèse de Nouna (Burkina Faso), fidèles à la mission de l'Eglise, ont donc entamé un processus de réconciliation des deux villages en conflit

Dans le processus, la démarche a été basée sur l'accompagnement spirituel de résolution des conflits. « La réconciliation

étant hautement spirituelle, elle ne peut se faire sans le pardon qui est prôné par l'Eglise ».

Pour une résolution durable des conflits, il est indispensable de trouver les voies et moyens d'accompagner les populations à faire face aux causes profondes. C'est dans ce contexte que ASEFOD accompagne un programme d'action pastoral pour la paix transfrontalière comportant trois axes principaux :

- **axe culturel**, pour promouvoir la culture de la paix et de la non violence entre les personnes et les groupes,
- **axe spirituel**, pour retrouver les fondements de la paix dans les traditions religieuses des communautés,
- **axe développement économique**, les conflits liés à la terre étant récurrents, il était nécessaire d'agir pour réduire la pression autour des ressources naturelles. Cela a été possible à travers des actions de développement dans les domaines d'activités principales des populations que sont l'agriculture et l'élevage. Il a été question de rechercher des alternatives au manque de terres en partageant des visions communes sur les potentialités pour surmonter la pauvreté croissante à travers une organisation innovante.

Des activités pour renforcer l'interconnaissance

En décembre 2010, des équipes pastorales des paroisses de Mandiakuy, Toubas et Djibasso se sont rencontrées autour de la gestion du conflit qui s'est passé en 2006 entre les villages de Ouarokuy et Wanian. Cette rencontre a permis d'élaborer un plan d'actions commun pour la recherche de la paix et la réconciliation entre les populations des villages en conflit d'une part et d'autre part entre toutes les populations sur la frontière.

L'un des objectifs majeurs du plan d'actions c'était d'améliorer l'interconnaissance des populations de part et d'autre de la frontière. A cet effet, l'accent a été beaucoup mis sur les jeunes. Dans cette perspective, des activités ont été réalisées :

- **Avril 2012** : Formations et causeries débats avec les leaders communautaires des villages de Wanian et Ouarokuy sur la culture de la paix, la communication non violente, la gestion non violente des conflits.
- **Mai 2012** : Voyage découverte du Centre Songhaï à Porto Novo au Bénin pour 20 paysans/paysannes de l'aire de santé transfrontalier Ouarokuy-Wanian, organisé par ASEFOD sur financement du PACT-GIZ.
- **Mai 2012** : Causeries débats sur la paix et le développement avec les populations de Wanian et Ouarokuy (tous ensemble dans les deux villages).
- **Mai – Juin 2012** : Restitution du voyage d'étude au Centre Songhaï à Porto Novo (Bénin) dans les villages des bénéficiaires. Cette restitution était un moment d'échanges entre les populations des villages sur les alternatives pour sortir de la pauvreté et la consolidation de la paix.
- **Avril 2013**: Première édition de la rencontre transfrontalière des jeunes à Tiénékuy dans la paroisse de Djibasso du diocèse de Nouna (Burkina Faso). Cette rencontre a réuni environ 700 jeunes du Mali et du Burkina.

Faire des jeunes acteurs de la paix pour transcender le conflit historique

Les leaders religieux ont animé plusieurs sessions de dialogue avec les jeunes issues de part et d'autre de la frontière. Il s'est agi d'identifier avec les jeunes les facteurs de consolidation de la paix et de faire des

jeunes de véritables acteurs pour la sauvegarde de la paix face aux conflits historiques.

A propos des facteurs qui renforcent la paix entre les deux pays (Mali – Burkina), les jeunes ont mentionné :

- la nécessité de renforcer la solidarité et la coopération inter-villageoise,
- l'ouverture aux autres,
- adopter le principe chrétien de « l'amour du prochain »,
- renforcer les alliances matrimoniales,
- renforcer les actes d'amitié entre les jeunes de part et d'autre des frontières (exemple à travers des visites mutuelles),

- établir des cadres de collaboration autour des activités économiques transfrontalières,
- renforcer chacun sa foi en Jésus Christ.

Leaders religieux, ont délivré des messages de paix et d'encouragement aux jeunes :

- chaque personne qui a participé aux rencontres doit être un artisan de paix, de justice et aimer la vérité,
- que chaque jeune ayant participé à cette rencontre ait un ami dans le pays voisin,
- que cette rencontre suscite le renforcement des liens sociaux (des mariages entre les jeunes des deux pays).

Encadré N°2 : Dialogue religieux et coopération transfrontalière sur la gestion des ressources naturelles et la paix

L'implication des acteurs religieux dans le processus de dialogue et réconciliation constitue une approche importante. L'expérience de l'ONG ASEFOD révèle à juste titre, comment la mobilisation des « leaders religieux chrétiens » participe à la résolution durable des conflits liés à l'exploitation des ressources naturelles.

Il faudra souligner, que cette expérience se caractérise par sa complexité, du fait qu'elle s'enclasse dans un conflits transfrontalier historique en deux pays (Mali/ Burkina Faso) et se trouvent amplifier par l'insuffisance du cadre règlementaire des gestions des ressources naturelles transfrontaliers.

La mise en œuvre du programme montre quelques résultats, des facteurs et des difficultés/ défis qui sont entres autres :

Les résultats	Les facteurs de succès	Les difficultés /défis
<ul style="list-style-type: none"> • Formations des populations sur la culture de la paix, la communication et gestion non violente des conflits. • Diffusion des messages de paix et de tolérance par les leaders communautaires ; • Forte implication des leaders religieux comme garant de la cohésion sociale et de la non résurgence des conflits. • Organisation d'une rencontre transfrontalière des jeunes à Tiénékuy dans la paroisse de Djibasso du diocèse de Nouna (Burkina Faso). 	<ul style="list-style-type: none"> • L'approche opératoire du programme base sur des axes complémentaires (axe culturel, axe spirituel, axe développement économique). • L'accompagnement spirituel de résolution des conflits par les deux évêques du Diocèse de San (Mali) et du Diocèse de Nouna (Burkina Faso). • Le rapport des diocèses de San (Mali) et de Nouna (Burkina Faso) qui sont liées par l'histoire (ils constituaient le même diocèse avant les indépendances en 1960). • Leaders religieux, ont délivré des messages de paix et d'encouragement aux jeunes : (chaque personne qui a participé aux rencontres doit être un artisan de paix, de justice et aimer la vérité) 	<ul style="list-style-type: none"> • L'insuffisance d'espaces de dialogue transfrontalier, sur la problématique des ressources naturelles. • La nécessité d'institutionnaliser des cadres transfrontaliers de concertations autour des questions communes. • La nécessité de renforcer les actes d'amitié entre les jeunes de part et d'autre des frontières (exemple à travers des visites mutuelles), • La faiblesse de l'implication des autorités locales (administration et collectivités locales) dans le cadre de la prévention et la gouvernance transfrontalière ;

3.3. Dialogue et gestion des conflits dans un contexte de diversité et de spécificité géoculturelle : Approche Inter – Communautaire de gestion non violente des conflits de l'AEN, GRAIP/TASSAGHT et l'AMSS

Les régions dans le nord au Mali se caractérisent par une spécificité au plan géographique, social, culturel. L'organisation et l'occupation territoriale constituent des bandes transrégionales qui s'adaptent peu au découpage des régions. On retrouve les mêmes groupes ethniques fortement liés à travers les trois régions (Tombouctou, Mopti et Kidal). En conséquence, aucune question importante ne peut être circonscrite au plan du découpage administratif régional.

Les principaux groupes ethniques qui vivent sur le territoire des communes sont : les Sonhaï, les Touaregs, les Bozos, les Somonos, les Maures, les Peuhls.

C'est donc au constat de cette particularité géoculturelle, que l'AEN et son partenaire le Consortium GRAIP/ TASSAGHT se sont investis à accompagner l'émergence d'une démarche participative de prévention et de gestion des conflits dans les régions de Gao, Tombouctou et de Kidal.

La démarche, dénommée : Approche Inter-Communautaire de gestion non - violente des conflits « AIC », a été lancée en 2009 et sa mise en œuvre a duré cinq ans.

La construction de la paix par les acteurs locaux eux-mêmes : cas des EPRC (Equipes des Personnes Ressources Communales)

Le programme a démarré dans 06 communes puis s'est étendu à 10 nouvelles communes des cercles de Tombouctou, Gourma-Rharous, Goundam et Diré. Il s'agit notamment des communes

de Bourem Inaly, Alafia, Ber, Lafia (cercle de Tombouctou), Rharous, Banikane, Séréré, Hamzakoma, Haribomo et Bambara Maoudé (cercle de Gourma – Rharous), les communes de Douékiré, Goundam et Télé (cercle de Goundam), Kondi, Arham et Tengoureguef (cercle de Diré).

Dans chacune des 16 communes, des EPRC (Equipes des Personnes Ressources Communales) ont été mises en place. Les EPRC constituent des organes de prévention et de gestion des conflits à l'échelle des communes.

Attribution des EPRC :

- Intervenir dans le règlement pacifique des conflits entre des communautés de deux communes du même cercle ou entre deux ou plusieurs communes de la même région,
- Collaborer avec les autorités locales, administration, justice, gendarmerie, le programme et les autres partenaires financiers et ONG de la place dans le cadre de la prévention et gestion des conflits aux niveaux cercle et commune,
- Travailler en étroite collaboration avec les Commissions Locales des Belligérants (CLB).

Pendant les cinq ans de mise en œuvre du projet, les EPRC (Equipes des Personnes Ressources Communales) mis en place ont joué un rôle majeur dans le cadre de la gestion des conflits locaux. De façon spécifique, les EPRC ont contribué à :

- l'élaboration de 07 conventions locales de gestion durable des ressources naturelles,
- l'organisation de 16 espaces d'échanges sur des thématiques Paix et sécurité,
- l'élaboration et la diffusion de 250 messages radiophoniques et organisation de débats radiophoniques sur la promotion de

la paix et de la résolution paisible des conflits à travers 04 radios locales,

- la diffusion de l'outil AIC dans les 16 communes des quatre cercles d'intervention du projet,
- l'organisation de 17 rencontres inter – communautaires,
- la signature de 17 accords/engagements de résolution des conflits.

Ancrage et durabilité du programme

Le programme qui est connu dans la région à travers ses effets de pacification fait face à de multiple sollicitation pour minimiser les divergences entre les communautés. La prévention et la gestion pacifique des conflits passent incontestablement par l'utilisation de l'approche « AIC ». La démarche a contribué au niveau des zones d'intervention du programme à :

- une forte implication des autorités traditionnelles dans la résolution des conflits communautaires et dans la promotion de la paix,
- le recours des leaders communautaires au dialogue, à la concertation pour résoudre les conflits communautaires,
- une meilleure implication des responsables administratifs dans la

gestion des conflits communautaires,

- la contribution significative des élus locaux dans la prévention et gestion des conflits ainsi que dans la lutte contre l'insécurité au sein des localités,
- la poursuite des actions du programme de renforcement de la société civile pour la paix et le développement dans la région malgré la situation sécuritaire,
- la collaboration et la mobilisation des différents acteurs (élus communaux, leaders communautaires, religieux, organisations de la société civile, etc.) dans la résolution des conflits liés à la GRN et faire face à la montée et à la complexité du phénomène d'insécurité,
- Signature des protocoles/engagements écrits par les parties en conflit,
- la maîtrise et l'utilisation de l'outil dans la prévention et gestion des conflits communautaires. Les autorités administratives, les collectivités et les communautés se sont appropriés l'outil et l'accompagnent dans sa mise en œuvre.

Quelques cas de conflits gérés par les EPRC

Au cours de la période janvier à août 2014, les acteurs locaux (EPR, leaders communautaires, religieux, CLB, élus communaux et représentants des organisations de la société civile) ont eu à gérer de nombreux conflits locaux. Les conflits gérés ont été identifiés par les équipes des personnes ressources à travers des mécanismes participatifs non violents (Approche Inter- Communautaire de gestion non - violente des conflits « AIC ») au niveau des zones d'intervention du projet.

Types de conflits	Populations concernées	Belligérants	EPR/EN	Prêcheurs et communicateurs traditionnels	Animateurs radios	Femmes et Jeunes	Administration	Elus communaux
Litige autour de l'exploitation d'une bourgoutière	Villages de Téherdjé et Tinafewa de la commune de Ber	Communautés arabes et tamasheqs noirs Villages de Téherdjé et Tinafewa.	08 personnes (Hommes : 06, Femmes : 02)	01	02	Femmes : 22 Jeunes : 18	01 sous-préfet de la commune de Ber	03 (1 ^{er} adjoint au maire et 02 conseillers communaux) de Ber
Litige foncier autour d'une zone de pâturage.	Villages de Garbeye et Keiwa de la commune de Banikane	Populations des villages de Garbeye et Keiwa	17 personnes	03	00	Femmes : 41 Jeunes : 26	03 (Préfet et le juge du cercle de Gourma-Rharous, sous-préfet des communes de Banikane et Rharous)	08 (maire et conseillers communaux de Banikane)
Conflit lié à l'exploitation d'un puits pastoral	Fractions Kel Tamoulait Blanc et Kel Tamoulait noirs de la commune de Lafia	Communautés des fractions Kel Tamoulait Blanc et Kel Tamoulait noirs	12 personnes (Hommes : 07 ; Femmes : 05)	02	01	Femmes : 56 Jeunes : 31	02 sous-préfets des communes de Bourem Inaly et Lafia	06 (maires des communes de Bourem Inaly et Lafia et 04 conseils communaux de Lafia)
Conflits autour des zones de pâturage	Fractions Dag Bazanga et Kel Haoussa (commune d'Alafia),	Communautés Fractions Dag Bazanga et Kel Haoussa	14 personnes (Hommes : 08 ; Femmes : 06)	01	01	Femmes : 13 Jeunes : 22	-	02 conseils communaux d'Alafia
Conflit lié à la transformation d'une plaine en périmètre rizicole.	Les fractions Kel Ganchichi I et II (commune de Rharous),	Communautés des fractions Kel Ganchichi I et II	18 personnes (Hommes : 16 ; Femmes : 02)	01	02	Femmes : 24 Jeunes : 17	-	04 (1 ^{er} vice – président du conseil de cercle, le maire et deux conseillers communaux de Rharous.

Encadré N°3 : Approche Inter- Communautaire de gestion non - violente des conflits « AIC »

L'Approche Inter- Communautaire de gestion non - violente des conflits « AIC » est une initiative de l'AEN qui a été mise en œuvre dans le cadre du « Programme Paix, Sécurité et Femmes dans la Gouvernance ». Dans le cadre du programme, l'AEN et ses partenaires le Consortium GRAIP/ TASSAGHT et l'AMSS se sont investis à accompagner l'émergence d'une démarche participative de prévention et de gestion des conflits dans les régions de Gao, Tombouctou et Kidal. De façon générale, le programme visait à contribuer à apaiser durablement les crises sécuritaires au niveau des régions du nord au Mali.

Dans le cas de la région de Tombouctou, le programme a été mis en œuvre avec la contribution de l'ONG AMSS. Le programme démarré dans 06 communes de la région, puis s'est étendu à 10 autres communes des cercles de Tombouctou, Gourma-Rharous, Goundam et Diré. Il s'agit des communes de Bourem Inaly, Alafia, Ber, Lafia (cercle de Tombouctou), Rharous, Banikane, Séréré, Hamzakoma, Haribomo et Bambara Maoude (cercle de Gourma – Rharous), les communes de Douékiré, Goundam et Télé (cercle de Goundam), Kondi, Arham et Tenguereguef (cercle de Diré).

La mise en œuvre du programme montre quelques résultats, indique des facteurs et des difficultés/défis qui sont entres autres :

Les résultats	Les facteurs de succès	Les difficultés /défis
<ul style="list-style-type: none"> Mise en place des organes de prévention et de gestion des conflits dans 16 communes Formation de 90 EPR sur la prévention et la gestion des conflits, Elaboration de 07 conventions locales de gestion des RN, Organisation de 16 espaces d'échanges sur des thématiques Paix et sécurité, Organisation de 17 rencontres Inter – Communautaires Signature de 17 accords/engagements de résolution des conflits Inscription de 10 jeunes chômeurs et vulnérables dans un centre de formation professionnelle pour leur insertion dans la vie socio-économique. 	<ul style="list-style-type: none"> Forte implication des autorités traditionnelles dans la résolution des conflits communautaires et dans la promotion de la paix, Le recours des leaders communautaires au dialogue, à la concertation pour résoudre les conflits communautaires, Une meilleure implication des responsables administratifs dans la gestion des conflits communautaires, Le soutien aux actions de la société civile locale pour la paix et le développement dans la région malgré la situation sécuritaire, La collaboration et la mobilisation des différents acteurs (élus communaux, leaders communautaires, religieux, OSC) dans la résolution des conflits lies a la GRN Signature des protocoles/engagements écrits par les parties en conflit, 	<ul style="list-style-type: none"> Rendre effectif une meilleure application du droit positif sur tout l'étendue de la région, Renforcement de la collaboration des populations avec les FDS dans le maintien de la paix, Œuvrer à l'instauration de la confiance entre les populations noires et blanches, Mettre le dialogue et la concertation au cœur des stratégies de lutte contre l'insécurité, Encourager la présence de plus de femmes dans les différents de gestion des conflits, Lutter contre la circulation des armes légères, Promouvoir l'emploi des jeunes pour lutter contre l'embrigadement de ces derniers dans les bandes armées Renforcer les capacités opérationnelles des EPR à couvrir l'ensemble des villages/fractions de la commune

3.4. Dialogue et renforcement de la cohésion sociale au niveau communal : DEBACOM une approche pour encourager le dialogue au sein des collectivités locales du PACT et de l'ORFED

L'ouverture d'espaces de dialogue post-crise comme défi

De mars 2012 à novembre 2013, le Mali a connu l'une des crises les plus graves de son histoire suite à la reprise de la rébellion au nord, le coup d'état militaire et l'occupation des territoires nord du pays par des groupes armés. Cette dernière situation s'est traduite par le retrait de toute l'administration d'Etat et de l'administration des collectivités dans certaines localités.

Il y'a eu des populations qui ont été victimes : attaquées, spoliées de leurs biens, tuées etc. Cette situation a augmenté sans doute l'amertume et le désespoir des populations victimes. Il y'a eu d'autre parmi les populations qui ont, soit participé aux forfaitures soit sympathisé avec les groupes armés en fournissant des informations. Cette situation a brisé la confiance au sein des communautés et installée la méfiance.

Les élus locaux, responsables en première ligne de la quiétude, la paix sociale au niveau local ont été fragilisés dans certaines zones, voire même l'abandon des populations par souci de se protéger et se mettre en sécurité. On relève également, des incompréhensions entre les victimes, les élus locaux et les organisations humanitaires liées à la distribution des aides d'urgence.

C'est dans ce contexte qu'un processus de débat communal appelé « DEBACOM » a été initié pour amorcer un dialogue entre les populations elles-mêmes, et entre les populations et les élus locaux. La

coopération allemande (GIZ) et l'Association des Municipalités du Mali (AMM) sont les initiateurs de la dite démarche validée par la Direction Générale des Collectivités Territoriales (DGCT) et l'Association des Pouvoirs Locaux (APL).

L'ONG ORFED et d'autres organisations ont joué un rôle important dans la planification et l'animation du processus dans plusieurs communes dans les régions au Nord du pays touché par le conflit.

Une démarche qui articule dialogue et soutien aux micros projets de développement socio-économique

Les objectifs du « DEBACOM » étaient d'Encourager le dialogue entre les communautés ; d'Identifier et analyser les causes et les conséquences de la crise post conflit ; de Structurer les initiatives locales de sortie de crise autour de projets concrets de développement et de Renforcer la commune en tant qu'institution de base de la société malienne.

Dans le cadre de la mise en œuvre de la démarche, l'accent a été mis sur la mobilisation des acteurs locaux. Cela a permis d'enraciner le processus à travers une forte adhésion des groupes communautaires, mais aussi de créer une légitimité autour du processus. Si l'ouverture des espaces de dialogue dans un contexte de post-crise a été un défi majeur permettant de donner la parole aux populations victimes, il faut également souligner la pertinence de l'identification des micros projets. En effet, l'un des plus value de la démarche DEBCAOM a été d'avoir articulé dialogue et actions concrètes de développement.

Pendant le processus, les populations ont été amenées lors des diagnostics communautaires à identifier des actions concrètes dont la mise en œuvre pourrait contribuer à la consolidation de la paix. Dans de nombreuses communes où le

« DEBACOM » a été mis en œuvre, les micros projets financés ont été des projets collectifs au bénéfice de toutes les communautés. C'est le cas des communes de Konna, de Djaptodji, de Dinangourou, de Douentza, de Pétaka et de Kareri (région de Mopti), dans les communes de Tombouctou, de Diré, de Tienkour et de Dianké (région de Tombouctou) et dans la commune de Ansongo (région de Gao).

Vivre ensemble et se faire confiance

Les débats communaux qui ont été animés ont montré que malgré la réalité des défis locaux, « les populations pensent qu'elles sont condamnées à vivre ensemble et qu'elles doivent mettre en place les conditions pour mieux cela ».

Dans cette perspective, le processus du « DEBACOM » révèle que :

- le renforcement de la confiance entre les élus et les populations, constitue un processus lié à la bonne gouvernance des affaires locales,
- le processus permet de réunir les élus de plusieurs bords autour d'un problème commun « la crise » que chacun a vécue,
- la population se sent considérée et écoutée « quelqu'un est venu les interroger sur leur vécu de la crise »,
- une collaboration améliorée entre les élus et les services techniques car le processus permet de les mettre ensemble pour parler de la paix,
- le processus a permis d'apaiser les esprits de certaines communautés, car on les a donné l'espace de dire ce qu'elles ressentent et de recevoir des informations claires sur certaines incompréhensions.

Encadré N°4 : DEBACOM, un processus pour encourager le dialogue au sein des collectivités locales

Dans le processus de sortie de crise au Mali, caractérisé par la fragilité des institutions locales, l'approche « DEBACOM » a été une réponse novatrice. En effet, à travers une démarche multi-partenariale (DGCT, APL, PACT, PTF), il s'est agi d'ouvrir des espaces de dialogue à l'échelle communale et d'apporter des réponses d'urgence auprès des communautés. De façon spécifique les objectifs de la démarche étaient :

- Encourager le dialogue entre les communautés
- Identifier et analyser les causes et les conséquences de la crise post conflit
- Structurer les initiatives locales de sortie de crise autour de projets concrets de développement
- Renforcer la commune en tant qu'institution de base de la société malienne.

L'ONG ORFED a intervenu dans la mise en œuvre du processus dans les communes de Konna, de Djaptodji, de Dinangourou, de Douentza, de Pétaka et de Kareri (région de Mopti), dans les communes de Tombouctou, de Diré, de Tienkour et de Dianké (région de Tombouctou) et dans la commune d'Ansongo (région de Gao).

La mise en œuvre du DEBACOM montre quelques résultats, indique des facteurs de succès et des difficultés/ défis, qui sont entre autres :

Les résultats	Les facteurs de succès	Les difficultés /défis
<ul style="list-style-type: none"> • Les diagnostics communautaires ont révélé les causes (structurels et conjoncturels) des conflits qui sont surtout liées à la mauvaise gouvernance (au niveau de l'Etat Central et au niveau local) et la montée fulgurante du fondamentalisme religieux dans le monde, (cas des localités concernées) • La sécurité et les facteurs de relance des activités socio économiques sont apparus comme des conditions d'accompagnement de la cohésion sociale • Le processus du dialogue communautaire a permis de renforcer la confiance entre les élus et les populations • Le processus a permis d'apaiser les esprits de certaines communautés, car on les a donné l'espace de dire ce qu'elles ressentent ; et de recevoir des informations claires sur certaines incompréhensions 	<ul style="list-style-type: none"> • Le moment où les débats communaux ont eu lieu était favorable. C'était en octobre 2013 après la libération des régions du nord de l'occupation. Il y'avait un réel besoin de se parler ; • Les élus locaux et les chefferies traditionnelles comme maître du processus, a facilité l'implication des populations, • Les diagnostics communautaires avant la journée du dialogue, chaque communauté voyait sa propre photo à travers ce qu'elle a dit. Cela a permis de cadrer les débats lors de la journée de « débat communal », • Les médiateurs locaux choisis par les communautés ont joué un rôle de mobilisation et d'apaisement des populations pendant tout le processus, • La prise en compte des actions issues du dialogue communautaire dans les PDSEC. 	<ul style="list-style-type: none"> • Le processus a été par moment trop mécanique (manque de flexibilité) • Le temps du processus était trop court pour approfondir certains aspects conflictuels, • Une journée de débat est insuffisante pour permettre aux représentants de bien débattre des problèmes conflictuels, • Difficile parfois d'identifier qui est victime et qui le l'est pas, tout ceux qui sont restés pendant le conflit se déclarent victimes, • La faible concrétisation des actions prioritaires identifiées par les populations pour la paix et la cohésion sociale • Le contexte était opportun, mais le débat communal a été mené dans une période d'insécurité dans les zones d'intervention

3.5. Dialogue inter-communautaire pour la réconciliation sociale et l'insertion des enfants soldats : Approche Dialogue soutenu par l'action humanitaire et la réinsertion

Prendre en compte le défi de l'insertion des enfants soldats dans le processus de dialogue et réconciliation

Le conflit armé au Mali, a particulièrement effondré les régions du nord (Gao, Tombouctou, Kidal et Mopti), et a généré le déplacement de plus de 507 000 personnes incluant les personnes déplacés internes et les réfugiés dans les pays voisins (Plan Nord-Mali, Août-septembre 2013). Ce faisant, les besoins humanitaires se sont accrus et venaient s'ajouter à une crise alimentaire nationale qui éprouvait les populations maliennes, depuis 2011.

Pour apporter une réponse au processus de réconciliation sociale et à l'insertion des enfants soldats, l'ONG ENDA-Mali en collaboration avec ses Partenaires la CARITAS Allemagne et la BMZ (ministère allemand de la coopération), ont décidé d'initier un projet. Ledit projet s'inscrit dans la politique nationale de réconciliation du Gouvernement malien.

Le projet YAAFA TO, «Dialogue intercommunautaires pour la réconciliation sociale et l'insertion des enfants soldats et ou victimes de la guerre dans les Régions du Nord du Mali» vise à contribuer à reconstruire le tissu social au niveau des différentes communautés et de favoriser l'amorce d'un développement harmonieux, à travers l'insertion des enfants soldats au sein de leur communauté.

Une approche basée sur l'implication des conseillers communaux, pour assurer la durabilité

L'approche communale fut développée pour permettre aux élus locaux (conseillers communaux) de bien s'approprier le projet et en assurer sa durabilité. Cette démarche visait entre autre à favoriser les conditions de la durabilité de l'action au niveau local. A cet effet, un protocole de partenariat a été élaboré et signé entre ENDA-Mali et les collectivités locales concernées par le projet.

Les étapes de mise en œuvre du projet, comme facteur d'efficacité

Les étapes de mise en œuvre du projet ont été pensées dans l'optique d'assurer l'efficacité et la légitimité sociale du projet. Prenant en compte le contexte socio-économique local « fragilisé » et le nécessaire besoin de réconciliation, le projet a su relier le processus de dialogue et l'appui en termes d'actions humanitaires concrètes aux populations. Le projet s'est déroulé à travers les étapes suivantes :

- Diagnostic et consultation des acteurs pour l'enracinement du projet : l'ONG ENDA-Mali à mise en place en amont, des rencontres régionales sur le projet ont été organisées dans chaque région d'intervention (Mopti, Gao et Tombouctou) avec les principaux acteurs étatiques et de la société civile pour suffisamment enrichir le contenu du projet et, sur la base des réalités du terrain, s'accorder sur les communes les plus touchées par la crise et qui doivent être touchées par le projet. Ce qui d'ailleurs nous a amené à étendre le projet dans la région de Kidal, en particulier les communes de Kidal et Anefis.
- Institutionnalisation du projet (approche communale) : A cet effet, un protocole de partenariat a été élaboré et signé entre ENDA-Mali

et les collectivités locales concernées par le projet.

- Mise en place de dispositifs inclusifs d'organisation : Pour l'organisation du forum, une commission d'organisation composée de toutes les sensibilités socioprofessionnelles de la commune, a été mise en place, sous la conduite de la CCR de la commune et du préfet du cercle d'Ansongo.
- Tenue des rencontres communautaires : Toutes les communautés Touaregs, Arabes, Peulh, Songhay de la commune ainsi que les ressortissants d'Ansongo au Niger, à Gao, et ailleurs au Mali, ont été conviées au forum.
- Appui à la relance socioéconomique : en plus des rencontres de dialogue et de réconciliation, le projet a soutenu la reprise des activités socio-économiques, à travers les activités de CFW développées dans les communes d'interventions. Les actions de CFW, visaient à réhabiliter les infrastructures endommagées par le conflit armé.

L'inclusivité et la participation des acteurs locaux comme, facteur de légitimité des rencontres

Les expériences de la mise en œuvre de ce projet révèle que l'inclusivité des acteurs locaux (autorités et populations), de même que la large participation de la diversité des groupes communautaires constituaient des facteurs de réussite, mais aussi de légitimité du processus de dialogue et de réconciliation.

- Les leaders communautaires, chefs de villages et de fractions;
- Les leaders religieux ;
- Les leaders coutumiers ;
- Les leaders d'opinion ;
- Les élus locaux (communes, cercle, région);
- Les représentants locaux de l'état ;
- Les communicateurs traditionnels ;
- Les cibles directes des projets à savoir les enfants soldats;
- Les représentants des femmes et des jeunes;
- Les personnes vulnérables;
- Les ONG intervenants dans les communes d'Ansongo.

En plus, des acteurs clefs, les différentes rencontres ont enregistré la présence du Ministère de la réconciliation, à travers la représentation des conseillers.

Encadré N°5 : YAAFA TO, Dialogue intercommunautaire pour la réconciliation sociale et l'insertion des enfants soldats

Le projet « YAAFA TO », a été mis en œuvre par l'ONG ENDA-Mali dans une conjoncture post-crise afin d'apporter des réponses concrètes aux défis des communautés dans les zones post-crise. Les objectifs du projet étaient :

- Les populations déplacées et les réfugiées, sont de retour dans les régions nord du Mali et subviennent aux besoins vitaux de leurs familles ;
- L'environnement est plus favorable à l'accès des populations des régions nord du Mali aux services sociaux de base ;
- L'amélioration des relations de bon voisinage et d'entente entre les différentes communautés vivant dans les régions de Mopti, Gao, Tombouctou et Kidal, à la fin du projet ;
- La réduction de l'impact de la guerre sur les enfants soldats et d'autres enfants victimes de guerre dans la zone d'intervention du projet.

Les résultats	Les facteurs de succès	Les difficultés /défis
<ul style="list-style-type: none"> • La tenue des rencontres communautaires à Ansongo (Gao), Sabaré (Mopti), Farimaké et Binbérétama (Mopti), Ber (Tombouctou) • Le retour massif et sans difficulté de certaines communautés arabe (cas de Ntiarte) (Forum d'Ansongo/ Gao) • Les communautés ont repris leurs activités ensemble et cela s'est vu à travers les activités de CFW • La mise en œuvre des actions de CFW a permis de réhabiliter les infrastructures endommagées pendant la crise, • Distribution de 54 400 000 cfa entre 680 travailleurs pendant 40 jours de travail, soit 80000f par ménage (les activités de CFW ont porté sur le creusement de marres, la réhabilitation d'écoles, etc. (Forum d'Ansongo/ Gao) • Des enfants soldats victimes de la crise ont bénéficié de kits de réinsertion dans le secteur de l'embouche ovine/caprine 	<ul style="list-style-type: none"> • Le caractère inclusif des fora (participation des sensibilités comme, les religieux, les notables, les différentes communautés, etc.), • La dimension inter collectivité a produit des effets (par exemple dans le forum d'Ansongo, des communes voisines du cercle ont participé au dialogue), parce que les problèmes étaient similaires, • La mise en place et ou s'appuyer sur les structures de gestion de conflits existantes (Forum d'Ansongo/ Gao) • L'implication des structures traditionnelles de prévention et gestion des conflits communautaires de la commune de Diondiori • La perception de l'importance des rôles des membres de la CCR par les populations 	<ul style="list-style-type: none"> • Malgré le caractère inclusif du forum, certains réfugiés représentatifs d'Ansongo étaient absents • L'insuffisance de coopération et de coordination entre les différents intervenants, a réduit les effets du forum. (Forum d'Ansongo/ Gao) • A Ber (cercle de Tombouctou), l'absence de l'Etat a rendu difficile l'organisation et la mise en œuvre du forum (Ber/ Tombouctou) • L'absence de services de l'Etat (FDS, administration, services techniques) lors des rencontres (cas de la commune de Ber) • L'existence de poches d'insécurité dans les communes d'intervention

3.6. Les radios communautaires comme instruments de dialogue

La période post-crise révèle le contexte de fragilité politique et institutionnelle. Cette période se caractérise également par une difficulté d'accès des populations à la « bonne information ». Cette réalité est encore plus cruciale au niveau des collectivités locales. Or, dans le contexte de post-crise, la diffusion de l'information et la sensibilisation des populations sur le processus normatif au plan national et local représentent un enjeu majeur. Parmi les outils de communications, les radios communautaires sont des canaux importants. De plus en plus l'usage des radios communautaires est systématique comme instrument d'information, de sensibilisation et de mobilisation des communautés autour des enjeux de paix.

Les expériences des processus de dialogue et réconciliation montrent que les stratégies de communication autour des enjeux de la paix au niveau local se structure autour de trois étapes : étape d'information et d'enracinement du processus ; étape de sensibilisation et de mobilisation des communautés ; étape de restitution et de plaidoyer.

Etape d'information et d'enracinement du processus :

L'ensemble des projets de dialogue et de réconciliation montre que l'étape d'information des communautés sur le

processus demeure importante. En effet, l'information des communautés sur la nature du dispositif de communication constitue un moyen de rendre public un tel dispositif, mais aussi d'améliorer sa légitimité aux yeux des communautés. Le défi à ce niveau c'est de sortir le processus du cloisonnement et de favoriser sa connaissance par un large public.

A titre d'exemple, en 2012, suite aux effets conjugués des crises tant sécuritaires qu'alimentaires dont la région de Tombouctou a été plus particulièrement victime, l'AEN a mis en œuvre dans le cadre de l'approche « AIC », une stratégie de communication incluant les radios communautaires. Cette stratégie a permis de contribuer à :

- organiser des campagnes d'information et de sensibilisation des populations des 08 quartiers pour œuvrer à un retour aux valeurs traditionnelles (hospitalité, respect de l'autre, le pardon, règlement des malentendus par les sages),
- rendre effectif une meilleure application du droit positif sur tout l'étendue de la région,
- promouvoir la culture de la paix et de la non-violence à travers une éducation et une sensibilisation des acteurs locaux,
- mobiliser les communautés pour bâtir des consensus autour des questions sécuritaires.

Encadré N°6 : Exemple de message standard (DEBACOM)

Communiqué radio à diffuser dans les communes d'intervention

Informations sur le Débat Communal

Communiqué N°S/CR....

A l'adresse des populations de l'ensemble des villages de la commune de

Hommes, femmes jeunes et vieux, chefs de villages, membres des associations socio professionnelles, ressortissants, opérateurs économiques, partenaires de la commune :

La commune de..... a connu comme l'ensemble du territoire du Mali une crise sans précédent. Dans notre commune cette situation s'est manifestée par l'occupation armée de la commune, des exactions, pillage... Cette situation a mis à mal notre cohésion sociale marquée par la méfiance et la suspicion, nos valeurs, notre économie, bref notre développement en tant que communautés.

Pour assurer la paix, le vivre ensemble et le développement durable dans notre commune, le conseil Communal a entamé un processus visant à assoir le dialogue et le franc parlé entre l'ensemble des composantes de la commune.

Il s'agit ensemble :

- d'identifier la situation actuelle de la commune suite la crise en terme de cohésion sociale, d'économie, gouvernance, justice...;
- d'identifier ensemble et sans tabous les causes profondes de cette situation.
- D'identifier et de mettre en œuvre les pistes de solution consolidant la réconciliation, la paix et le vivre ensemble.

La commune dans cet exercice est accompagnée par le Programme d'Appui aux Collectivités Territoriales de la coopération Allemande (PACT-GIZ). Ce processus qui a commencé en octobre dans notre commune se déroulera sur trois mois avec des rencontres directes avec vous, les communautés. En conséquence, le conseil communal demande aux chefs de villages et à l'ensemble de la population (hommes, femmes, vieux et jeunes) de la commune de participer activement au processus et de s'exprimer librement dans le respect des uns et des autres.

«Au nom de la paix, de l'unité nationale et de la cohésion sociale, la réconciliation des esprits et des cœurs est plus qu'un devoir citoyen et exige de chacune et de chacun au delà des différences un véritable engagement ; seule voix permettant d'assurer un développement meilleur durable»

Ensemble bâtissons notre chère commune

.....le2014

Le Maire

Ampliation: Préfet ou/et sous-préfet

Langue de diffusion : *Bambara ou autres langues du milieu*

Heures de diffusion : *heures favorables*

Nombre de diffusion : 2 fois pendant Jours (selon la prévision dans le plan de communication).

Etape de sensibilisation et de mobilisation des communautés :

Les radios communautaires sont utilisées dans la phase intensive de mise en œuvre des projets de dialogue et de réconciliation. A cette étape, il s'agit de sensibiliser les populations sur la stratégie de réconciliation communautaire, sur les principales évolutions du processus de réconciliation. Les radios communautaires

représentent également un moyen pour mobiliser l'ensemble des communautés à participer aux différentes étapes du processus particulièrement l'étape principale qui est celle de la « journée du dialogue ». Dans le cas de la mise en œuvre du « DEBAOM » par l'ONG ORFED, des messages de mobilisation ont été élaborés et diffusés à travers les radios communautaires.

Encadré N°7 : Modèle de message diffuser (DEBACOM)

MESSAGES A DIFFUSER POUR LE DEBAT COMMUNAL DE ...

Population de

Il y a un an notre commune, était soumise à la dure épreuve de la guerre qui a été imposée à notre pays le Mali. Nous avons été obligés d'abandonner nos maisons, nos champs, nos bétails, nos commerces et aussi cette situation a mis à rude épreuve notre cohésion sociale notamment autour de la gestion post conflit.

C'est dans ce contexte que la coopération allemande à travers son Programme d'Appui aux Collectivités Territoriales (PACT) et ses partenaires que sont les Associations de pouvoirs locaux et la Direction Générale des Collectivités Territoriales a initié un appui à la commune de pour la gestion post crise. Il ressort des diagnostics que (à compléter selon la spécificité de la commune).

Population de, il nous est donné un espace de dialogue dénommé Débat Communal pour dire en toute liberté ce que cette crise nous a fait vivre, et les voix et moyens pour assurer la quiétude et la cohésion sociale de notre Commune.

A cette rencontre participeront les ONG, les élus et les représentants de l'Etat, les représentants de tous les villages de la commune...

A la fin de ces débats, il ne sera attendu que le pardon et la paix.

Population de, la crise nous a pris des vies, ne la laissons pas prendre notre cohésion sociale, venons massivement au débat communal qui se tiendra le 2014 à, chef-lieu de la commune à partir de 9h00

Je ka fo ye damu ye

Etape de restitution et de plaidoyer :

La diffusion des principales conclusions des rencontres constitue un acte de transparence, mais aussi de redevabilité important dans le processus de dialogue et de réconciliation. Dans cette perspective, les radios communautaires représentent des relais efficaces pour véhiculer les messages.

Les expériences de ARGA dans le cadre de la mise en œuvre des Assemblées citoyennes montrent l'importance des radios dans la phase de restitution, de

capitalisation et de plaidoyer. Les acquis du projet en ce sens sont :

- une campagne de communication stratégique organisée dans les journaux, radios et télévisions pour amplifier la diffusion et le plaidoyer autour du document national intitulé « Bâtir le Mali : pour une gouvernance légitime et durable fondée sur les perspectives locales »
- un réseau de journalistes (des radios) en gouvernance mis en place au plan national et local qui a accompagné la stratégie de communication et de plaidoyer.

Encadre N° 8 : Exemple de programme d'émission radio (HDS)

Radio Mois	Radio		
	Tables Rondes	Magazines	Spots
Mois I	<ul style="list-style-type: none"> Rôle des élus et cadres dans la gestion des conflits Solution Pacifique dans le Règlement des conflits 	<ul style="list-style-type: none"> Paix gage de Développement Le pardon et la tolérance 	<ul style="list-style-type: none"> Paix gage de Développement
Mois II	<ul style="list-style-type: none"> Augmentation du couvert arboré dans le système agricole Cohabitation dans les sociétés multicommunautaire 	<ul style="list-style-type: none"> Paix gage de Développement 	<ul style="list-style-type: none"> Le pardon et la tolérance
Mois III	<ul style="list-style-type: none"> -La cohabitation pluriethnique et ses enjeux 	<ul style="list-style-type: none"> Le pardon et la tolérance 	<ul style="list-style-type: none"> Rôle des élus et cadres dans la gestion des conflits
Mois IV	<ul style="list-style-type: none"> Inconvenant du déficit d'information dans une communauté Promotion de la gestion durable des forêts et des terres 	<ul style="list-style-type: none"> Cohabitation dans les sociétés multicommunautaire 	<ul style="list-style-type: none"> Protection du peuplement forestier adulte
Mois V	<ul style="list-style-type: none"> Le Dialogue et la réconciliation 	<ul style="list-style-type: none"> Protection du peuplement forestier adulte 	<ul style="list-style-type: none"> Augmentation du couvert arboré dans le système agricole
Mois VI	<ul style="list-style-type: none"> Rôle des jeunes dans le maintien de la paix Renforcement des capacités des organisations communautaires en vue d'une meilleure gouvernance 	<ul style="list-style-type: none"> Cohabitation dans les sociétés multicommunautaire 	<ul style="list-style-type: none"> Cohabitation dans les sociétés multicommunautaire

IV. STRATEGIES POUR L'ORGANISATION DES RENCONTRES INTERCOMMUNAUTAIRES



Photo 6 : Journée Débat communal à Soumpi/ Tombouctou (ARGA)

4.1. A quel moment faut-il engager un processus de dialogue ?

La crise qu'a connue le Mali en 2012 a particulièrement effondré les régions de Gao, Tombouctou, Kidal et Mopti et a entraîné le déplacement de plus de 507 000 personnes¹¹. Ce faisant, les besoins humanitaires se sont accrus et venaient s'ajouter à une crise alimentaire nationale

¹¹ Cette estimation incluse les personnes déplacés internes et les réfugiés dans les pays voisins (Plan Nord-Mali, Août-septembre 2013),

qu'éprouvaient les populations maliennes, depuis 2011.

Depuis la libération par l'Armée Malienne et ses alliés, début Janvier 2013, des régions qui avaient été occupées par les groupes armés, on a assisté avec la plus grande désolation, à des cas de vengeances, de sentiment de frustration, de méfiance et même, dans certains cas, à des règlements de compte, au sein des communautés ; ce qui a davantage, fragilisé la paix et la cohésion sociale, dans ces régions.

Dans de nombreuses localités dans le nord du pays, cette situation s'est caractérisée

par plusieurs cas de vengeance et de stigmatisation communautaire. En l'occurrence, entre les populations restées sur place, pendant toute la période de la crise et celles qui s'étaient réfugiées dans les pays voisins (Burkina Faso, Niger, Mauritanie), il s'est posé un réel problème de réintégration. Les uns reprochant aux autres d'être les bourreaux et responsables des différents actes de meurtre, vols, viols commis.

Ce contexte de tension post crise révèle la pertinence d'enclencher dès la sortie de la crise un processus de dialogue. En effet, la fragilité du contexte milite pour la création d'un climat favorable à la réconciliation et au retour de la cohésion sociale et de la paix.

C'est ainsi que dans le cadre du projet « YAAFA TO », la CCR d'Ansongo (en partenariat avec l'ONG ENDA-Mali et les autorités administratives et politiques du cercle d'Ansongo), a organisé un forum de dialogue intercommunautaire sur la paix et la réconciliation, du 26 au 28 Juin 2014. En effet, certaines communautés d'Ansongo qui s'étaient réfugiées dans les pays voisins, avaient du mal à revenir, après le conflit.

Si le processus du dialogue communautaire demeure pertinent après le conflit, il n'en demeure pas moins que les conditions de ce dialogue soient réunies. A cet effet, la démarche du « DEBACOM » a promu la réalisation des diagnostics communautaires avant l'ouverture de l'espace dédié au dialogue.

Dans le cadre du Forum de Gao (Projet YAAFA TO), l'objectif a été d'amener les différentes communautés de la commune d'Ansongo, notamment les Arabes, les Touaregs, les Peuls, les Songhoï, à une même table de dialogue pour la réconciliation, afin d'aboutir à une paix stable et durable. Cette approche révèle que la tenue de l'espace public de dialogue

constitue à la fois une condition d'inclusivité des acteurs au processus, mais également un cadre de partage autour des facteurs de blocage du processus de réconciliation.

L'exemple du projet « Assemblées citoyennes pour une paix durable bâtie sur les perspectives locales », réalisé par ARGAMali montre également l'importance de la prise en compte de la période dans le cadre des interventions. Cette initiative, dont l'objectif était de contribuer à la reconstruction post crise, a permis d'ouvrir des espaces de débats, qui ont été conçus comme des lieux d'expression des citoyens, dans le processus institutionnel de sortie de crise.

On notera, toutefois que la création des conditions nécessaires pour que les acteurs s'engagent dans les processus de dialogue et réconciliation, méritent d'être effectives. A cela, la période post-crise constitue un moment important pour débattre des grands enjeux de la crise et d'en construire collectivement les réponses.

4.2. Y a-t-il un temps nécessaire pour réussir un espace de dialogue intercommunautaire ?

Les expériences des projets de dialogue communautaire montrent qu'une initiative de dialogue et réconciliation doit être fondée non seulement sur une démarche méthodologique pertinente, mais doit aussi éviter d'être un « processus trop mécanique ». Aussi le processus de dialogue doit être circonscrit dans la durée, mais éviter d'être trop rigide. Cette double contrainte soulève la problématique de la durée pour la mise en œuvre des processus de dialogue et de réconciliation.

Pour surmonter les défis évoqués la capacité des médiateurs du processus demeure une condition importante. Il s'agit de leur pouvoir à relever ces défis et

surtout à éviter les blocages liés à l'incompréhension de la méthode, le manque d'articulation institutionnelle. Mais en dehors des aspects d'ordres méthodologiques, l'adhésion des communautés au processus constitue une

condition sine qua non. Il faudrait dès l'entame d'un tel processus, s'assurer que les conditions soient réunies, que les parties prenantes soient dans un état d'esprit favorable au dialogue.

« En cas de conflit entre deux parties, il faut la réconciliation. Pour qu'il y ait réconciliation, il faut se parler, dialoguer et se pardonner. Nous sommes bien sur la bonne voie. C'est pour cela que la parole a été libérée pour que chacun puisse s'exprimer librement. Avec ce dialogue, la confiance et l'entente vont commencer à revenir progressivement. Faisons l'effort de nous pardonner mutuellement tout en dépassant les petites rancunes que nous avons les uns envers les autres. C'est ainsi que nous pouvons amener la Paix chez nous ». (Leader communautaire, Konna, région de Mopti).

Les approches « AIC », « YAAFA TO » et « DEBACOM » montrent l'importance de construire en amont les conditions de la participation des acteurs au dialogue. Les approches informent en outre sur la nécessité d'adopter une démarche « flexible » pouvant permettre de rationaliser l'usage du temps dans la mise en œuvre du processus.

4.3. Qui est habilité à faciliter un espace de dialogue intercommunautaire ?

La facilitation d'un processus de dialogue et de réconciliation est une démarche qui requiert une certaine expertise. Il est important de préciser que si l'identification et la socialisation de la problématique est l'apanage des acteurs communautaires, la planification, l'animation et la conduite commande de recourir à des personnes ressources qualifiées.

Les types d'acteurs qui peuvent faciliter les processus de dialogue et de réconciliation sont en général des personnes ressources ayant l'expérience en la matière, des bureaux d'études spécialisés sur l'approche dialogue et réconciliation (ADR), les acteurs institutionnels qualifiés. Dans le cas de la mise en œuvre du « DEBACOM » les facilitateurs du processus ont été appelés : « médiateurs

techniques ». Néanmoins, les personnes extérieures qui interviennent devraient mobiliser des ressources locales pour faciliter la mise en œuvre du processus. Dans le « DEBACOM », il s'est agi d'identifier et d'impliquer des médiateurs locaux.

Dans le cas de l'« AIC », la CCR en collaboration avec l'AEN, a procédé à l'identification des acteurs suivants dans les communes d'Ansongo, de Bara, de Bourra, de Ouatagouna, de Talataye, de Téssit et de Tin-Hamma : les leaders communautaires ; chefs de villages et de fractions; les leaders religieux ; les leaders coutumiers ; les leaders d'opinion ; les élus locaux (communes, cercle, région); les représentants locaux de l'Etat ; les communicateurs traditionnels ; les ONG intervenants dans les communes d'Ansongo. Dans ce processus, les Equipes des Personnes Ressources Communales) ont joué un rôle majeur comme facilitateur dans le processus. Leurs attributions étaient :

- intervenir dans le règlement pacifique des conflits entre des communautés de deux communes du même cercle ou entre deux ou plusieurs communes de la même région,
- collaborer avec les autorités locales, l'administration, la

justice, la gendarmerie, le programme et les autres partenaires financiers et ONG de la place dans le cadre de la prévention et gestion des conflits au niveau des cercles et des communes,

- travailler en étroite collaboration avec l'EPRC et CLB (Commissions Locales des Belligérants).

On notera que l'application des critères dans le choix des facilitateurs reste importante et déterminante pour avoir des personnes ressources aptes et légitimes pour faciliter le processus. Dans le cadre du processus du « DEBACOM », avec le PACT/GIZ, ARGA et ORFED ont élaboré des critères et des codes de déontologie pour l'encadrement du rôle des médiateurs locaux.

Encadré N°9 : Critères de sélection des médiateurs locaux « DEBACOM »

Les personnes qui seront sélectionnées doivent remplir les critères suivants :

Etre résident de la commune

L'avantage de ce critère est qu'il permet d'avoir des personnes qui connaissent les réalités de la zone et /ou sont connues par les populations de la commune. « L'étranger à des gros yeux mais ne voit pas »

Ne pas être sous le coup de quelconques reproches dans le récent conflit armé

Ce critère permet de mettre en évidence l'acceptabilité et la neutralité de la personne. Il permettra à la personne choisie d'être à l'aise dans la conduite des actions de médiation

Etre reconnu, écouté et accepté par une grande partie de la population de la commune

Ce critère permet de faciliter le travail du médiateur sur le terrain. Cela permet aussi de légitimer ses interventions.

Etre reconnu d'avoir conduit des séances de médiation au niveau local

L'expérience dans la médiation est capitale. Cela suppose une connaissance des mécanismes locaux de résolution des conflits de la zone et les astuces pour établir une communication entre des parties en conflit

Jouir d'une certaine connaissance du mode de vie, les valeurs des communautés vivant sur le territoire de la commune

Les modes de vie, les valeurs dans une communauté déterminent les méthodes et techniques à utiliser pour promouvoir la cohésion sociale. La connaissance de ces aspects permet aussi de déterminer le cadre et les actions appropriées.

Etre disponible

C'est bien d'avoir des qualités et des compétences, mais la disponibilité pour les mettre au service des autres en est autre. Dans le processus du débat communal, ces médiateurs locaux seront déterminants tant dans la sensibilisation des communautés tant dans les échanges pour bâtir la cohésion sociale post crise.

Soucieux de la cohésion sociale et la paix

L'engagement de la personne pour la paix et la cohésion sociale est important. Ce qui suppose que la personne est prête à travailler dans le bénévolat, de manière impartiale.

En plus des médiateurs techniques et autres comités locaux, on observe que les autorités traditionnelles et religieuses sont des acteurs incontournables dans les processus de dialogue et de réconciliation. Cependant, leur implication dans de tel processus post-crise doit être analysée à l'aune de leur rôle dans le conflit. En effet, malgré l'effritement des valeurs sociales et la perte progressive de leur légitimité, ces derniers représentent encore, aux yeux des communautés, des acteurs incontournables dans le cadre de la régulation des rapports sociaux. A la suite de la crise, le rapport produit par OXFAM « Reconstruire la mosaïque : perspectives pour de meilleures relations sociales après le conflit armé au Nord Mali », montre que les leaders traditionnels et religieux sont des acteurs auxquels les populations attribuaient un rôle de premier rang dans le processus de dialogue. « Les leaders religieux sont perçus comme des acteurs clés dans la facilitation du dialogue intercommunautaire. Puissants et écoutés, les « marabouts » sont souvent perçus comme ceux qui ont su défendre le peuple, en s'interposant entre celui-ci et les

groupes armés, et apaiser les populations sans pour autant les faire basculer dans une interprétation radicale de l'islam ». (Ilaria Allegrozzi et Elise Ford, 2013, 18).

En définitive, il est important de noter que le choix d'expertise extérieure constitue un facteur important pour assurer une meilleure facilitation du processus de dialogue et réconciliation. Cependant, le recours à des acteurs locaux doit être basé sur le choix de personnes ressources n'ayant pas pris part au conflit, ou qui ne seraient pas affiliées (pas de lien) avec une des parties en conflits. A cet effet, il faudrait que les facilitateurs locaux soient reconnus et acceptés par les parties en conflit. De même, l'intégration des autorités traditionnelles et religieuses doit veiller à respecter ce principe de neutralité. La planification et l'animation des processus de dialogue et réconciliation étant un exercice complexe, il faudrait également s'assurer que les facilitateurs (extérieurs et intérieurs) disposent des compétences techniques en médiation et maîtrise la langue du milieu.

Encadré N°10 : Code de déontologie pour les médiateurs locaux « DEBACOM »

LES VALEURS

Le Médiateur (local) doit être exemplaire durant tout le processus. Il se donne comme objectif de se comporter dans sa vie personnelle et la vie sociale en cohérence avec les valeurs de respect des personnes et de l'environnement qui sont les valeurs de la médiation. Le Médiateur utilise son savoir-faire en matière relationnelle dans le cadre strict de l'accompagnement, permettant à des personnes de prendre des décisions dans leur intérêt propre et sous leur libre consentement.

Le Médiateur est susceptible d'agir pour permettre la progression dans les organisations du respect des personnes, notamment relativement :

- aux droits de l'Homme, sans distinction d'âge, de sexe, d'origine, de culture, de croyance ;
- du respect de l'environnement, sans distinction d'intérêt quel qu'il soit.

Face à la discrimination sous toutes ses formes, le Médiateur respecte le principe de non-discrimination.

Face à des ententes contraires à l'éthique de la médiation, le Médiateur est porteur d'un message pacificateur et respectueux. A ce titre, il est attentif à ne pas apporter son concours à l'élaboration de stratégies au détriment d'une tierce partie.

Quatre éléments de posture et l'engagement garantissent le processus :

- L'indépendance vis-à-vis des influences extérieures,
- L'impartialité vis-à-vis des parties au conflit,
- La neutralité vis-à-vis de la solution trouvée par les protagonistes,
- La confidentialité.

LES PRINCIPES

Le Médiateur reconnaît le principe suivant lequel le processus se déroule sous « la maîtrise d'ouvrage de la commune. Le portage par les communes du processus de dialogue renforce la "collectivité" en tant qu'institution démocratique et confirme son rôle de garant de la cohésion sociale, de pourvoyeur de services publics ainsi que de maître d'ouvrage du développement ». Par conséquent en vue de garantir la réussite du processus, le Médiateur s'engage à respecter les principes suivants :

1. Etre exemplaire
2. Œuvrer suivant le renforcement de la légitimité
3. Affirmer son impartialité
4. Etre juste avec l'ensemble des parties
5. Garantir l'inclusivité de l'ensemble des communautés et des groupes d'acteurs
6. Garantir la véracité des faits
7. Montrer sa transparence dans tout le processus
8. Agir pour le bien commun
9. Eviter de discriminer
10. Œuvrer pour assurer la durabilité de la médiation sociale.

Le Médiateur ne saurait au nom de l'impartialité, de la distanciation ou de la neutralité se comporter avec indifférence ou traiter avec désinvolture les difficultés qui lui sont exposées.

LES DEVOIRS ET LES RESPONSABILITES

Le Médiateur s'abstient de contribuer sous quelle que forme que ce soit à des actions contraires à l'éthique et à la déontologie de la médiation.

Le Médiateur s'interdit de mêler son appartenance avec toute appartenance religieuse ou politique.

Le Médiateur se comporte de manière respectueuse envers les personnes. Il ne porte pas de jugement sur la nature des différends et la manière de les vivre.

Le Médiateur veille à avoir une communication ne promettant pas les résultats attendus par les parties. Il met en évidence ses moyens.

Le Médiateur n'influence pas les parties pour leur faire adopter une solution, quand bien même cette solution serait celle qui pourrait lui paraître la plus raisonnable ou la plus équitable.

Le Médiateur s'engage à travailler en bon entente avec les autorités communales, le Secrétaire général de la Mairie, afin d'assurer la réussite et la durabilité du processus du « Débat Communal ».

4.4. Faut-il d'autres activités complémentaires au dialogue inter communautaire ?

Un projet de dialogue et réconciliation n'est jamais un processus isolé. A cet effet, tout projet de dialogue et de réconciliation s'enchaîne dans un environnement complexe. En effet, au besoin de cohésion sociale, il se trouve toujours rattaché d'autres problématiques connexes telles que : les questions humanitaires, la sécurité, le retour de l'administration, l'accès aux services sociaux de base, la relance économique, etc. C'est pourquoi il demeure pertinent de concevoir le processus de dialogue et réconciliation en intégrant une dimension pratique en terme, d'appui concret aux besoins socio-économiques des différentes populations.

L'expérience du processus « Dialogue religieux et coopération transfrontalier sur la gestion des ressources naturelles et la paix », réalisé par ASEFOD, est à ce titre illustratif. En effet, pour régler le différend transfrontalier, entre les village, les deux évêques du Diocèse de San (Mali) et du Diocèse de Nouna (Burkina Faso), ont entamé un processus de dialogue et réconciliation. La démarche de leur initiative a été basée sur l'accompagnement spirituel de résolution des conflits, selon les « Textes » de l'Eglise catholique.

Cependant, pour assurer la durabilité des réponses face aux conflits, il était indispensable de trouver des solutions face aux causes profondes. L'accompagnement de ASEFOD, dans le cadre du programme

d'action pastoral pour la paix transfrontalière a permis à cet effet, de construire un processus cohérent, autour de trois axes complémentaires : axe culturel (pour promouvoir la culture de la paix et de la non violence), axe spirituel, (pour retrouver les fondements de la paix dans les traditions religieuses des communautés), et, axe développement économique, (sur la gestion des ressources naturelles et le développement des principales activités socio-économiques).

Dans le cas du projet « YAAFA TO », il s'est agi de contribuer au renforcement de la cohésion sociale, mais aussi de la relance socioéconomique. Le forum d'Ansongo, organisé dans le cadre de ce projet a contribué au retour massif des communautés qui avaient abandonné la localité. Mais, en plus, le projet a permis aux communautés de reprendre leurs activités ensemble et cela s'est vu à travers les activités de CFW développées dans leur commune. Ces actions de CFW, visaient à réhabiliter les infrastructures endommagées par les conflits armés, en renforçant les liens communautaires. En outre, ces activités ont permis de doter les populations fragilisées en ressource afin qu'elles puissent s'approvisionner en vivre et couvrir d'autres besoins vitaux. Au total, 54 400 000 (cinquante-quatre millions quatre cent mille de francs CFA) ont été distribués entre 680 ménages (les personnes ayant travaillé) pendant 40 jours de travail, soit 80 000f par ménage. Les activités de CFW ont porté sur le creusement de marres, la réhabilitation d'écoles.

« Je suis marié et père de 4 enfants. Je suis cultivateur. Cette année chez nous les récoltes n'ont pas réussies et je me demandais comment allons-nous faire pour la période de soudure. Maintenant que j'ai eu la chance de participer aux activités de CFW avec ENDA Mali, j'ai gagné de l'argent. Avec cet argent je peux subvenir aux besoins de ma famille jusqu'à la saison prochaine sans inquiétude. Je ne peux pas finir de parler des avantages du projet puisque c'est nous populations qui avons gagné. Nous travaillons de 8h à 13h pour gagner 2000f par jour, premier avantage, notre école où nos enfants préparent leur avenir a été réhabiliter, deuxième avantage, donc, c'est un travail pour soi. Je remercie beaucoup ENDA Mali pour avoir pensé à nous pendant ces moments difficiles. Je suis convaincu que tous ceux qui ont travaillé dans ce projet vous diront la même chose. Ce projet a apporté du changement dans ma vie parce que je n'ai l'habitude d'avoir une somme pareille en si peu de temps. Chez nous il est difficile d'avoir une somme pareille même en travaillant en si peu de temps ». (Cultivateur, Sabaré, région de Mopti).

« Tout d'abord au nom de ma communauté et de toute la population de Kareri, je dis merci à ENDA-Mali et ses partenaires. L'intervention de ce projet était survenue au moment où des centaines d'hommes et de femmes se préparaient à quitter cette ville à la recherche de la paix. L'activité de dialogue et de réconciliation nous a permis tout simplement de se comprendre, de dialoguer entre les communautés et de se pardonner. Certes il y'a d'autres projets qui interviennent dans le cadre de la cohésion sociale mais ; ce qui m'a beaucoup impressionné avec ENDA; c'est ma première fois de voir un projet donner la parole à la population victimes de la crise de d'exprimer pleinement leurs préoccupations. Par ailleurs, la mise en place de la commission communale de réconciliation a été salutare ; première du genre dans la commune. En plus cette commission a eu un grand impact au sein de la communauté car elle a contribué à apaiser les esprits des communautés. (Elu local, Kareri, région de Mopti).

4.5. Quel ancrage institutionnel pour la réussite d'un processus de dialogue intercommunautaire ?

La mise en œuvre du projet « YAAFA TO », par ENDA montre un processus d'institutionnalisation au niveau communal. Cette démarche a passé par la signature d'un protocole de partenariat entre ENDA-Mali et les collectivités locales des communes concernées par le projet.

Toutefois, en amont du processus, des rencontres régionales sur le projet, ont été organisées dans chaque région d'intervention (Mopti, Gao et Tombouctou) avec les principaux acteurs étatiques et de la société civile pour

enrichir le contenu du projet et s'accorder sur les communes les plus touchées par la crise et qui doivent être concernées par le projet. Ce qui a d'ailleurs permis d'étendre le projet dans la région de Kidal, en particulier les communes de Kidal et Anefis.

Quant au processus du « DEBACOM », le PACT-GIZ et ses partenaires dont l'ONG ORFED ont systématiquement recouru au CROCSAD et CLOCSAD pour valider le choix des communes d'intervention. A la suite de cette étape, le démarrage du processus dans la commune était effectué sur la base de la tenue d'une rencontre dite « Session d'adhésion ». Cette session d'adhésion avait pour objectif d'avoir l'accord formel de la collectivité pour la mise en œuvre du « DEBACOM ». A cet

effet, la délibération des membres du conseil communal était requise et la signature officielle d'une convention de partenariat représentait des mécanismes de l'ancrage institutionnel du processus. Il faut à cela rappeler que l'un des objectifs du processus du « DEBCAOM » a été de : « renforcer la commune en tant qu'institution de base de la décentralisation ».

On note que la durabilité des processus de dialogue et de réconciliation tient à leur ancrage au plan local où ils sont exécutés. L'ancrage ou encore l'enracinement doit se faire à la fois au niveau institutionnel, administratif et communautaire.

- Au plan institutionnel, le conseil communal qui a la maîtrise du développement socioéconomique de la collectivité doit être impliqué dans la phase de conception, de mise en œuvre et de capitalisation du processus de dialogue et de réconciliation. A cet effet, la notion d'ancrage doit être perçue non sur une étape, mais sur l'ensemble du processus afin de s'assurer d'une véritable internalisation institutionnelle du processus par le conseil communal.
- Au plan administratif, au niveau régional et communal, l'administration préside les instruments locaux de coordination (cas du CROCSAD, CLOCSAD). Or, ces instruments quand ils sont fonctionnels constituent de véritables outils de coopération entre les acteurs locaux. En plus de cela, la « force de convocation » de l'administration en fait d'elle un acteur important pour assurer le portage du processus de dialogue et réconciliation.
- Les mécanismes endogènes de prévention et de gestion des conflits au niveau communautaire demeurent des outils privilégiés pour amplifier la portée des

processus de dialogue et réconciliation. Dans la majeure partie des cas, ces mécanismes sont fragiles ou en périls, cependant là où ils existent, ils devraient être associés au processus.

L'expérience du processus « Dialogue religieux et coopération transfrontalier sur la gestion des ressources naturelles et la paix », réalisé par ASEFOD, montre que, les évêques du Diocèse de San (Mali) et du Diocèse de Nouna (Burkina Faso), se sont portés garants de la réussite du processus. A cet effet, le rôle de ces autorités religieuses est perçu à un triple niveau :

- i) le portage institutionnel du processus de dialogue et réconciliation, à travers l'implication des structures diocésaines (Diocèse de San au Mali et du Diocèse de Nouna au Burkina Faso) ;
- ii) la mobilisation sociale, à travers le recours à l'histoire et à leur capacité de convocation des « fidèles chrétiens », car la majeure partie, des populations en conflit a été des chrétiens ;
- iii) la participation au processus, à travers l'animation des espaces d'échanges réunissant les jeunes des localités transfrontalières en conflit.

L'ancrage des processus de dialogue et réconciliation demeure pertinent, car cela constitue un facteur de durabilité. On a mentionné, que cet ancrage, peut être envisagé au plan institutionnel, administratif et communautaire. Il conviendrait d'ajouter, que de nombreuses expériences (tel celui d'ASEFOD) révèlent aussi la pertinence de l'ancrage religieux, à travers la forte implication des leaders religieux dans les processus de dialogue et réconciliation.

4.6. Faut-il un engagement à l'issue d'un espace de dialogue ?

Un processus de dialogue et réconciliation est toujours un espace qui permet de construire des « consensus » autour des facteurs du conflit. Si le processus en lui-même constitue un aspect majeur dans la résolution du problème, il faut noter que la matérialisation de l'accord reste importante.

En effet, l'existence d'un accord ou des engagements entre les parties en conflit rend compte du caractère dynamique de la résolution. Les engagements pris par chacune des parties, matérialisent à cet effet, l'entente, mais aussi la ferme volonté, la bonne foi des acteurs à s'inscrire dans la voix de la réconciliation et de la paix.

Au plan opérationnel, il faudrait donc veiller à rendre lisibles les engagements par l'ensemble des acteurs, à les diffuser à l'ensemble des acteurs directement ou indirectement concernés. En outre, la mise en place de dispositif de suivi/ veille des engagements constitue un acte pertinent pour garantir de la résolution.

Plus généralement, le défi lié aux engagements issus rencontres de dialogue et réconciliation demeure leur faible internalisation au plan institutionnel local. C'est pourquoi, le caractère inclusif des processus demeure un facteur important.

Toutefois, on note que les engagements des acteurs, peuvent être présentés (selon la nature de l'initiative) en divers formats : Actions à suivre ; Recommandations opérationnelles ; Accord ; Convention de résolution du conflit ; Déclaration ; etc.

Encadré N°11 : Déclaration de Bamako, « Assemblées citoyennes pour une gouvernance légitime bâtie sur les perspectives locales »

Dans le cadre de la mise en œuvre de l'initiative des « **Assemblées citoyennes pour une gouvernance légitime bâtie les perspectives locales** », le Réseau Alliance pour refonder la gouvernance (ARGA-Mali) en partenariat avec le Programme des Organisations de la Société Civile (PAOSC2), a organisé au Mali une vaste consultation multi-acteurs de 2013 à 2014. La rencontre nationale de clôture de ce processus s'est tenue à Bamako les 27, 28 et 29 Mars 2014. L'initiative des « Assemblées citoyennes » est une contribution des citoyens maliens au processus de refondation de la gouvernance post-crise au Mali. La rencontre de Bamako a regroupé pendant trois jours les participants venus des huit régions du Mali (Kayes, Koulikoro, Sikasso, Ségou, Mopti, Tombouctou, Gao et Kidal) et du district de Bamako. Les travaux ont porté sur les enjeux suivants :

- **Quelle architecture de la gouvernance post-crise au Mali ?**
- **Quelle légitimité pour quels dirigeants ?**
- **Quelles réponses durables face aux défis sécuritaires complexes ?**
- **Comment bâtir une paix durable sur la base de la justice et de la réconciliation nationale ?**
- **Comment bâtir une citoyenneté au service de la Nation malienne ?**

Au terme de la rencontre, les participants sont convenus de la nécessité de :

Construire des perspectives d'une gouvernance nationale s'appuyant sur les perspectives locales :

- Construire une armée républicaine et bâtir durablement la confiance entre les forces de défense/ sécurité et les populations.
- Prendre en compte le principe de légitimité dans le choix des dirigeants, en accord avec la Constitution et des valeurs sociétales ;
- Construire une gouvernance économique articulée sur les potentialités, les dynamiques des territoires et la mobilisation des initiatives locales ;

- Renforcer le rôle des communautés, des acteurs de la société civile et particulièrement des femmes dans un processus endogène de réconciliation ;
- Faire de l'Education nationale le lieu de l'ancrage de la citoyenneté ;
- Bâtir une nouvelle confiance aux institutions et aux acteurs politiques.

Sur la base des échanges, des expériences partagées et des aspirations, des consensus forts ont été dégagés :

La prise en compte de la gouvernance comme étant à la fois la source et la solution des crises multiformes, politiques, sociales, économiques, au Mali (également au niveau du continent africain) :

- **La sécurité nationale comme priorité absolue**, nécessitant une nouvelle architecture des structures de sécurité et de défense, fondée sur la démocratisation du secteur et mobilisant l'ensemble des citoyens du local au national afin de consentir les efforts nécessaires ;
- **La délivrance des services sociaux de base (SSB), comme une modalité irréfutable du développement**, à partir de la coproduction des services, de la mobilisation des ressources endogènes qui devrait nécessiter l'engagement citoyenne ;
- **La consolidation de la cohésion sociale et de la construction de l'unité nationale**, en favorisant l'expression des diversités socio-culturelles, la valorisation des dynamiques des territoires ;
- **L'importance d'une approche partenariale, multi-acteurs**, aussi bien pour concevoir et évaluer les politiques publiques que pour construire de nouveaux partenariats économiques, à partir des potentialités de chaque territoire et de l'articulation avec les opportunités nationales et internationales ;
- **La nécessité d'un développement économique, de la gestion des ressources naturelles, à partir d'une gouvernance à multi-niveaux**, privilégiant le niveau local et le niveau régional, et prenant en compte le national et le sous-régional ;
- **La construction d'une confiance aux institutions** et aux acteurs politiques sur la base de la responsabilité, de l'efficacité et de la transparence ;
- **La construction d'une dynamique ascendante autour de la réconciliation nationale**, fondée sur la justice, le respect des droits humains et sur le développement socio-économique local ;
- **La transformation « radicale » de l'éducation qui développe le « sens du bien commun »**, qui renforce la citoyenneté, la responsabilité, la confiance en soi et en l'autre, l'esprit d'initiative et d'entreprise et la capacité à maîtriser les nouvelles technologies.

En conséquence les participants s'engagent à :

- Mettre en place des plateformes nationales de vulgarisation et d'expérimentation des propositions issues des travaux ;
- Organiser des restitutions publiques des résultats de la rencontre auprès de leurs bases respectives ;
- Élargir et approfondir la réflexion sur les résultats de la rencontre en lien avec d'autres initiatives de refondation de la gouvernance au Mali ;
- Soutenir et renforcer les initiatives des institutions nationales qui œuvrent au renforcement de la gouvernance démocratique et légitime ;
- Renforcer les plaidoyers en vue de l'avènement d'une meilleure légitimité des acteurs, institutions et des dirigeants politiques ;
- Tirer immédiatement profit des opportunités qu'offre le Réseau ARGa et à travers le PAOSC 2 pour plaider en faveur des renforcements des capacités et éviter le mimétisme inadapté à nos réalités, en vue d'assurer une plus grande cohérence dans la gouvernance de l'action publique au Mali.

Fait à Bamako, le 29 mars 2014.

4.7. Les connaissances endogènes sont-elles valorisées à l'issue des espaces de sorte à pérenniser les acquis ?

Les contextes post-crise sont toujours des périodes où les mécanismes endogènes de prévention et de gestion des conflits sont plus ou moins mis en mal. Au regard du contexte, les mécanismes alternatifs constituent à cet effet de puissants relais, des moyens efficaces pour apporter des solutions aux préoccupations des communautés en terme de résolution des conflits qui sont nés de la crise. Toutefois, la mise en œuvre des processus de dialogue et de réconciliation doivent permettre de renforcer le rôle des mécanismes endogènes tels que : les chefferies, l'imamat, les comités locaux de PGC, les communicateurs traditionnels, en leur octroyant une place importante dans le processus alternatif.

Par exemple, dans le cadre du projet « YAAFA TO » et de l'approche « AIC » pour assurer la prévention et la gestion pacifique des conflits après la crise de 2012, tous les acteurs qui ont pris part au processus s'accordent à accepter que le retour aux valeurs traditionnelles de gestion des conflits, est le seul gage d'un développement harmonieux. A cet effet, l'approche alternative « AIC » a contribué à assurer une forte implication des autorités traditionnelles dans la résolution des conflits communautaires et dans la promotion de la paix ; et le recours des leaders communautaires au dialogue, à la concertation pour résoudre les conflits communautaires.

En outre, la collaboration et la mobilisation des différents acteurs (élus communaux, leaders communautaires, religieux, organisations de la société civile, ONG, etc.) dans la résolution des conflits, a notamment permis de faire face à la montée et à la complexité du phénomène

d'insécurité dans les zones d'intervention des différents projets. En somme, il convient d'indiquer que la valorisation des mécanismes et des connaissances endogènes dans les processus de dialogue et réconciliation constitue un facteur d'enracinement de ces processus à travers une large appropriation par les acteurs locaux.

4.8. Les conflits connexes peuvent-ils être l'objet de l'espace de dialogue ?

Le processus de dialogue et de réconciliation qui vise à apporter une réponse à une ou des problématiques de conflits constitue toujours un moyen pour les acteurs d'aborder l'ensemble de leurs préoccupations. A cet effet, un espace de dialogue s'il doit apporter une réponse concrète à une problématique donnée : c'est à dire à la problématique qui fait l'objet de la rencontre, il ne doit pas pour autant être un fermé. Les expériences de l'AEN révèlent que s'il est important de régler la question de la gestion des marres, des points d'eaux, des bourgoutières, faisant l'objet des conflits, il est aussi important d'apporter des réponses à la problématique de l'accès à la justice, sur la validité des conventions locales et sur le rôle et l'implication de l'administration dans le respect des accords de résolution par les parties en conflits.

On notera également qu'au cours de la période de janvier à août 2014, les acteurs locaux (EPR, leaders communautaires, religieux, CLB, élus communaux et représentants des organisations de la société civile) mis en place par l'AEN ont eu à gérer quelques conflits liés aux violences sociales, politiques, ethniques de leadership identifiés par les équipes des personnes ressources à travers des mécanismes participatifs non violents dans la région de Tombouctou. Dans ces cas de figure, les conflits gérés ont plus ou moins été des conflits liés à la problématique principale.

Il est également courant que lors des processus de diagnostic communautaire, les populations suggèrent la prise en compte des investissements dans les domaines des services sociaux (eau, santé, éducation), de l'emploi et de l'économie. Il s'agit dans ce contexte de facteurs qui aggravent les conflits locaux.

Ces expériences montrent, qu'il est important d'avoir des ouvertures dans les processus de dialogue et réconciliation afin de pouvoir aborder, le traitement des conflits connexes au conflit principal.

4.9. Les bénéficiaires de l'espace de dialogue doivent-ils contribuer financièrement ?

La mobilisation des ressources financières pour la mise en œuvre des actions de dialogue et réconciliation demeure toujours délicate. En effet, le soutien au processus de renforcement de la cohésion sociale ne doit pas avoir pour condition sine qua non la contribution financière des acteurs à la base. On notera que le contexte post crise qui se caractérise par la précarité des populations et la fragilité des structures politico institutionnelles, ne favorise aucunement la contribution des acteurs à la base. Si les communautés sont conscientes que les conflits engendrent des pertes économiques, elles ne sont, toutefois, pas en mesure dans tel contexte d'apporter de vérifiable contribution (au plan financier) au processus. Cependant, dans un processus à long terme, cette option peut être envisagée, notamment au plan institutionnel.

Dans le cas de l'approche « AIC », c'est trois accords de gestion des conflits qui ont été signés entre les communautés des communes de Ber, Banikane et Lafia. Le processus d'insertion des plans d'action auprès des collectivités a été conduit par les membres des comités de suivi appuyés par des personnes ressources au niveau de chaque commune. C'est dans ce cadre que les sessions communales ont été mises à

profit pour l'insertion des plans d'action dans le PDESC. Le taux d'exécution des actions des plans varie d'une commune à une autre. Il se situait en 2015 entre 17% à 25% : Rharous : 17%, Bourem Inaly : 22% et Alafia : 25%). Aujourd'hui l'ensemble des acteurs impliqués dans le processus de renforcement de la cohésion sociale est engagé dans la réflexion autour de la mobilisation des ressources pour accompagner le processus.

4.10. Quels rôles pour les femmes dans le processus de dialogue ?

L'ensemble des expériences rapportées dans ce manuel montre que l'implication des femmes dans les processus de dialogue et de réconciliation n'est pas suffisante. En effet, elles sont très souvent marginalisées dans les processus de construction de la paix alors mêmes qu'elles devraient être des actrices importantes dans de tels processus.

L'expérience de l'AEN révèle que la faible participation des femmes est surtout liée à leur faible représentativité dans les organes de gestion des conflits déjà mis en place. Dans le cadre de cette initiative, les dispositions prises pour une large implication des femmes et des jeunes dans la mise en œuvre du programme ont été :

- le remembrement et la redynamisation des équipes des personnes ressources avec une augmentation du nombre des femmes (07 hommes et 07 femmes) soit 14 membres/EPRC/Commune ;
- l'encouragement de la participation des femmes et des jeunes aux cadres de concertation et espaces d'échanges sur les thématiques paix et développement, à travers une série d'actions.

Dans le cadre de la mise en œuvre du DEBACOM, l'expérience de ORFED

montre qu'une approche « genre » demeure nécessaire. En effet, dans le processus, ORFED a veillé à avoir une répartition égale des catégories représentants (femmes jeunes, hommes) par village et ou par communauté. Si cette approche permet un équilibre en terme de représentation, la question de l'implication active des femmes reste toujours posée. A cet effet, la stratégie d'animation des diagnostics communautaires a été une réponse adéquate en veillant à inciter les femmes à prendre la parole, mais aussi à ouvrir des séquences de discussion sur les défis auxquels les femmes sont confrontées. Plus encore la suite du processus du « DEBACOM » à travers l'identification des actions prioritaires de

développement en lien avec le renforcement de la cohésion sociale a permis d'apporter des soutiens aux femmes pour la réalisation des activités génératrices de revenus (AGR).

La prise en compte des femmes dans les processus de dialogue et réconciliation devra dans l'optique d'une véritable systématisation faire l'objet d'une « stratégie nationale genre » dans le cadre de la réconciliation. Cette stratégie nationale devrait innover les approches d'interventions communautaires dans la phase de conception, de mise en œuvre et de capitalisation.

« Je suis ménagère et mère d'un enfant. J'ai été châtiée par les Djihadistes sur la place publique de Tombouctou pour avoir eu un enfant or-mariage et marié de force au père de mon enfant. Après la libération de Tombouctou j'ai adhéré à l'association des victimes et parents de la crise à Tombouctou. Grace à cette association, j'ai pu bénéficier de la formation en technique de teinture organisée par ENDA-Mali dans le cadre des activités du projet Yaafa To pendant un mois. Après la formation ENDA-Mali nous a doté des outils et de l'argent afin d'acheter des produits et nous installer à notre propre compte. Nous étions 5 filles à suivre cette formation ». (Ménagère, région de Tombouctou).

V. PRINCIPES ET RECOMMANDATIONS A L'USAGE DES ACTEURS ENGAGES DANS LES PROCESSUS DE DIALOGUE ET RECONCILIATION



Photo 7 : Diagnostic communautaire avec les femmes de Gandamia/ Mopti (DEBACOM)

Le dialogue intercommunautaire dans les processus de réconciliation est une démarche de construction sociale, en ce sens qu'il vise, à partir de l'interaction qu'il crée, à apporter des réponses concrètes aux « facteurs moteurs » d'un conflit donné. Dans ce registre, les

expériences des organisations qui sont systématisées dans ce manuel invitent à tenir compte d'un certain nombre de principes et des recommandations susceptibles d'orienter les acteurs engagés dans les processus de dialogue et réconciliation.

5.1. Principes pour le dialogue intercommunautaire

<p>1. Ancrage social, culturel et institutionnel de la démarche</p>	<p>Le principe de l'ancrage suppose d'articuler de façon efficiente et efficace la démarche de dialogue et réconciliation aux réalités sociales, culturelles, religieuses. Cela prend en compte l'implication rationnelle des institutions politico-administratives et institutionnelles locales. Ici la mobilisation et l'implication des mécanismes locaux de gestion et de prévention des conflits demeurent nécessaires.</p>
<p>2. Articulation de la démarche avec le contexte</p>	<p>La conjoncture politico-sécuritaire influence fortement les processus de dialogue et réconciliation. A cet effet, il convient de prendre en compte l'évolution du contexte avant le démarrage du processus. Il faudrait également dans cette perspective, entamer une négociation du calendrier d'exécution avec les acteurs locaux.</p>
<p>3. Identification des facteurs moteurs du conflit et des facteurs connexes</p>	<p>De nombreux acteurs interviennent dans la mise en œuvre des processus, dans au préalable effectuer une analyse suffisamment approfondie des facteurs moteurs du conflit. Cela entache le traitement du différend. Or, un diagnostic communautaire participatif demeure pertinent dès l'entame du processus. Cela a le mérite d'amener « chaque communauté à voir sa propre photo à travers ce qu'elle a dit » dans le processus du dialogue.</p>
<p>4. Inclusivité et légitimité des participants représentants les communautés</p>	<p>La mobilisation des participants aux rencontres doit s'assurer de réunir les personnes suffisamment légitimes et crédibles aux yeux de leurs communautés et capables de mobiliser le grand nombre pour l'adhésion aux principales conclusions des rencontres communautaires</p>
<p>5. Prise en compte de la dimension genre</p>	<p>Très souvent les approches ne sont pas adaptées à la prise en compte des femmes et des jeunes. Cela constitue une des faibles majeures dans de nombreux processus. Il conviendrait dans la conception, la mise en œuvre et l'évaluation d'avoir une approche sensible à la dimension genre.</p>
<p>6. Agrégation des problèmes identifiés</p>	<p>L'agrégation suppose une approche holistique dans l'identification du problème principal et son articulation avec la diversité des problèmes qui se manifestent et qui sont autant d'entraves à la cohésion sociale</p>
<p>7. Implication des échelles territoriales</p>	<p>Très souvent les rencontres ne se déroulent qu'au niveau des chefs lieu de commune, de cercle ou de la région. Or, la prise en compte des villages et des fractions demeure une des conditionnalités pour assurer une l'obtention de résultats pertinents dans le cadre du renforcement de la cohésion sociale</p>
<p>8. Utilisation de l'approche inter-collectivité Approche</p>	<p>De nombreux conflits dépassent le cadre du découpage administratif et mettent en jeu une diversité de groupes communautaires. Dans ce cas de figure, la dimension inter collectivité constitue une approche dans le cadre de la résolution du différend.</p>
<p>9. Prémunir contre le risque de manipulation et de</p>	<p>Le risque de manipulation ou encore de récupération politique et/ ou communautaire des rencontres est bien</p>

recupération politique ou communautaire	réal. Les initiateurs doivent veiller à adopter des mesures leur permettant de se prémunir de contre tels actes.
10. Usage des langues locales pour l'animation des rencontres	L'usage des langues locales est le meilleur moyen de s'assurer une bonne compréhension des enjeux de la rencontre par l'ensemble des participants
11. Implication des mécanismes endogènes et modernes de communication	Les mécanismes locaux de communications doivent être impliqués dès la phase de préparation afin d'assurer une large diffusion de l'information
12. Articulation des rencontres avec la stratégie nationale de réconciliation	Très souvent les TDR des rencontres ne font aucune référence au processus institutionnel national de réconciliation. Or, dans de tel processus l'articulation avec la stratégie nationale demeure importante pour permettre d'avoir des impacts dans le court et moyen terme.

5.2. Recommandations pour le dialogue intercommunautaire

A l'endroit des autorités nationales (dont le Ministère de la Réconciliation Nationale)

- Améliorer le fonctionnement du cadre de coordination des acteurs intervenants dans les processus de dialogue et réconciliation. Dans cette perspective, le MRN pourrait produire une Note d'Orientation Opérationnelle à l'adresse des acteurs. Untel instrument pourrait contribuer à harmoniser les approches méthodologiques. Dans le cadre de la coordination, le MRN pourrait mettre en place un dispositif de suivi-évaluation et capitalisation des processus de dialogue et réconciliation.
- Promouvoir la culture de la paix et de la non-violence à travers une éducation et une sensibilisation des acteurs locaux. La mise en place d'un programme spécifique demeure une nécessité afin de renforcer les différentes initiatives en matière de consolidation de la paix.
- Encourager la forte implication des femmes dans les processus de

dialogue et de réconciliation. Le MRN pourrait dans cette perspective capitaliser les expériences des ONG et produire une stratégie nationale sur l'approche genre dans le cadre de la réconciliation.

- Favoriser la connaissance et la prise en compte de la stratégie nationale de réconciliation par les organisations nationales et internationales intervenants dans les processus de dialogue et réconciliation à la fois au plan national et local.
- Organiser régulièrement des échanges et formation-échanges entre acteurs de la réconciliation et la paix au Mali.

A l'endroit des ONG et des PTF intervenants dans le processus de dialogue et réconciliation

- Prendre en compte les mécanismes traditionnels de gestion des conflits non violent dans la mise en œuvre de la démarche de dialogue et réconciliation. On notera également que s'il est nécessaire qu'il y ait un facilitateur externe expérimenté, la démarche doit également veiller à

prendre en compte des médiateurs locaux suffisamment légitimes pour assurer une implication locale dans la conception et la mise en œuvre du processus.

- Prévoir un mécanisme de suivi-évaluation et de capitalisation des processus de dialogue et réconciliation. A cet effet, il faudrait éviter que le processus ne se limite à l'organisation de la seule journée du dialogue.
- Créer des liens entre le processus de dialogue et réconciliation avec les besoins en termes de développement socio-économique. A cet effet, le processus devrait permettre d'offrir des opportunités d'emploi en faveur des jeunes et des femmes. On pourrait également y conclure dans le cadre de processus plus vastes, la nécessité de la prise en charge des victimes à travers l'accompagnement médical et psychosocial, réinsertion socio-économique des personnes déplacées/refugiées.
- Veiller à l'insertion et au financement des plans d'actions issus du dialogue communautaire dans les Plans de Développement, Economique, Social et culturel (PDESC).
- Encourager l'implication des autorités traditionnelles et religieuses dans la mise en œuvre du processus de dialogue et réconciliation. Par exemple, les religieux pourraient contribuer à la consolidation du processus à travers des prêches, des messages radiodiffusés de paix, etc.
- Capitaliser et diffuser les expériences innovantes des processus de prévention et de gestion des conflits à travers la publication (exemple : manuel, guide).
- Eviter de rendre les processus de prévention et de gestion des

conflits trop « mécanique ». Il faudrait à cet effet, veiller à construire des démarches qui tiennent compte des réalités contextuelles, des complexités sociohistoriques et des enjeux politico-institutionnels locaux. Car, on notera que la transformation qualitative des facteurs moteurs du conflits peuvent inclure de nombreux autres facteurs connexes dont la résolution ne sont pas non moins importantes.

- Faire un plaidoyer auprès des institutions étatiques (notamment auprès du MRN) dans la perspective de la production d'une stratégie nationale sur l'approche genre en matière de réconciliation (la nécessité de la forte implication de toutes les couches sociales dont les jeunes et les femmes).
- Redoubler les efforts de coopération, particulièrement au niveau local. Echanger les expériences, s'informer sur ses initiatives et créer de la complémentarité et de la synergie.

A l'endroit des autorités locales : administratives, institutionnelles et politiques

- Mettre en place des cadres « consensuels » de références dans le cadre de la mise en œuvre des processus de dialogue. Le cadre de référence peut servir d'orientation majeure pour les acteurs intervenants dans la collectivité.
- Contribuer à la coordination locale et à l'orientation des processus de dialogue et réconciliation, afin de susciter un impact global sur le renforcement de la cohésion sociale au sein des communautés.
- Veiller à l'implication et la participation active des femmes et des jeunes dans les processus de

dialogue et réconciliation au niveau communal.

A l'endroit des autorités religieuses

- Publier un mémorandum sur le dialogue et la réconciliation nationale. En effet, les autorités religieuses musulmanes, chrétiennes, etc. devraient produire un tel document, pour contribuer efficacement au processus de réconciliation nationale. Le mémorandum servira, à cet effet, d'instrument d'orientation des différents acteurs religieux, dans le cadre de leurs interventions dans les différents processus de dialogue et réconciliation.
- Organiser des rencontres périodiques sur le thème du dialogue et de la réconciliation, dans le cadre du processus de mise en œuvre de l'Accord pour la paix et la réconciliation. Les institutions religieuses (HCIM, Eglise catholique du Mali, Eglise protestante du Mali) devraient en commun accord initier des rencontres périodiques, notamment au niveau local pour mobiliser le corps social malien et diffuser des messages de paix dans le sens de la contribution au processus de réconciliation nationale.
- Initier des sessions de formation des acteurs religieux. En partenariat avec le MRN, les institutions

religieuses (HCIM, Eglise catholique du Mali, Eglise protestante du Mali), devraient initier des sessions de formation pour mieux encadrer les prêches et la diffusion des messages de paix et de tolérance, notamment au niveau local et à travers les animations dans les radios communautaires.

A l'endroit des communautés

- Porter des projets collectifs de renforcement de la cohésion sociale basée sur la valorisation des mécanismes locaux de gestion et de prévention des conflits dans le cadre du principe de coproduction avec les autorités communales et les personnes ressources porteurs de projets.
- Adopter et respecter les principales conclusions des rencontres dont la production consensuelle revêt un caractère public et légitime pour le renforcement de la cohésion sociale.
- Veiller à accorder une légitimité aux conventions et aux accords intercommunautaires afin de renforcer la confiance et le rétablissement de la paix durable.
- Veiller à l'implication et la participation active des femmes et des jeunes dans les mécanismes de prévention et de gestion des conflits locaux.

VI. GLOSSAIRE

Conflit

La notion de conflit renvoie généralement aux luttes, aux oppositions entre des personnes, des groupes, aux guerres entre deux ou plusieurs pays. Le terme reflète à cet effet les intérêts contradictoires¹². Cependant dans le cadre des études sociologiques l'apport positif des conflits dans la vie sociale est mis en évidence. Loin d'être un dysfonctionnement, un accident dans la vie des sociétés, le conflit en fait partie intégrante.

Le conflit contribue activement à la production des rapports sociaux et à leur redéfinition cyclique, tissant en même temps qu'il défait des liens entre les êtres humains. (Catherine Foret, 2012). « *Si toute interaction entre les hommes est une socialisation, alors le conflit (...) doit absolument être considéré comme une socialisation. Dans les faits, ce sont les causes du conflit : la haine et l'envie, la misère et la convoitise, qui sont véritablement l'élément de dissociation. Une fois que le conflit a éclaté pour l'une de ces raisons, il est en fait un mouvement de protection contre le dualisme qui sépare, et une voie qui mènera à une sorte d'unité, qu'elle quelle soit, même si elle passe par la destruction de l'une des parties.* » Le conflit n'est donc pas seulement, (contrairement) à la vision dominante que l'on peut en avoir, un élément destructeur de la vie sociale, il est aussi un facteur constructeur d'unité. (Georg Simmel, 1995).

Paix

La notion de paix, fait référence à la situation d'un pays qui n'est pas en état de guerre. Dans ce sens, la situation de paix renvoie à un état dans lequel la plupart des gens, la plupart du temps, n'ont pas peur de la mort violente. (John Crowley, 2000). On retiendra que la notion de paix désigne un contexte politico-institutionnel et sécuritaire suffisamment stable favorisant la bonne fonctionnalité des structures institutionnelles et des interrelations sociales.

Gestion des conflits

Dans les situations de crise politico-sociale, la notion de gestion des conflits est utilisée pour rendre compte tantôt des approches, tantôt des mécanismes ou encore des modes usités pour arriver à la résolution du différend. A cet effet, la notion de gestion des conflits couvre un champ lexical assez vaste, mais renvoie à un objectif précis. Qu'on parle de gestion ou encore de résolution des conflits, l'on s'inscrit dans une perspective globale de diagnostic des « facteurs moteurs du conflit », de la mise en interaction des différents protagonistes et de la systématisation des voies matérielles et immatérielles qui consacrent la fin du conflit. Dans cette acception, la gestion des conflits est un processus opératoire dont la finalité demeure la transformation d'une problématique sociale donnée. Au réel, on constatera qu'il existe trois formes de gestion des conflits à savoir la gestion traditionnelle des conflits, la gestion étatique des conflits et la gestion alternative des conflits.

- **La gestion traditionnelle des conflits** : souvent appelée méthode endogène, cette forme de gestion des conflits fait référence à la mobilisation du capital social, du patrimoine culturel des sociétés et des ressources religieuses. Dans ce registre une diversité d'acteurs sont impliqués: les chefferies, les

¹² Dictionnaire Larousse, 2014,

leaders communautaires les imams, les marabouts, les cadis. Les repères historiques des sociétés, les valeurs symboliques, éthiques et morales, de même que les conventions sociales intercommunautaires établis au fil de l'histoire constituent les références majeures dans la résolution des conflits.

- **La gestion étatique des conflits:** d'aucuns parlent de gestion administrative ou encore de gestion juridique. Mais, il s'agit ici des modes normatifs de résolution des conflits dans le cadre des institutions républicaines. A ce niveau les références majeures sont le droit positif, le recours à l'administration locale ou aux structures de justice.
- **La gestion alternative des conflits :** au constat des dysfonctions des méthodes traditionnelles et de l'inadéquation (souvent conjoncturelle) des méthodes étatiques, il a inventé la gestion alternative des conflits. Cette pratique a été promue par les ONG et les praticiens du développement local pour apporter des réponses pragmatiques liées à l'explosion des conflits de tout genre (ressources naturelles, fonciers, etc.). La gestion alternative des conflits se base sur des démarches innovantes qui s'articulent avec les réalités des communautés en conflit.

Prévention des conflits

La prévention des conflits est une approche par anticipation en vue de la préservation de la paix, de la cohésion sociale. On notera avec Ousmane Kornio (2015, 15) qu'il existe deux méthodes de prévention des conflits :

- **La prévention par anticipation:** cette méthode vise à apporter des

solutions aux conflits latents. A cet effet, un ensemble de stratégies est mis en œuvre afin d'éviter que le conflit n'éclate.

- **La prévention consolidation :** cette approche vise à mettre en place des dispositifs afin de consolider la solution apportée au conflit. Il s'agit à cet effet, de renforcer le respect du règlement par l'ensemble des parties en travaillant sur les facteurs de la durabilité.

Justice transitionnelle

La justice transitionnelle est définie comme un ensemble de mesures qui tente de répondre à une demande de justice après des situations de conflits et des violations massives des droits de l'Homme. Elle vise surtout à affronter le legs d'exactions graves en vue de prévenir une réémergence des conflits, d'éviter l'impunité et de soutenir le rétablissement de l'État de droit et la réconciliation nationale. En effet, à la sortie d'un conflit, certains pays se caractérisent par un fort besoin de justice, alors même que leurs capacités de rendre justice sont au plus bas : faiblesse des moyens financiers, de l'administration, obstacles juridiques, ampleur du nombre de victimes et des responsables, nécessité de la réconciliation. (Carol Mottet et Christian Pout, 2011).

La notion de justice transitionnelle englobe aussi la question de la mémoire et de la réconciliation. Aujourd'hui, il est devenu une pratique systématique de faire recours à la justice transitionnelle, notamment dans les qui sortent de crise. (Ba, 2012).

On notera que la justice transitionnelle se base sur quatre piliers qui sont :

- **Le premier pilier est le droit à la justice.** Il s'appuie sur les poursuites pénales (par les tribunaux nationaux, internationaux ou hybrides. C'est le pouvoir pour les victimes des violations des

droits humains (massacres, viols, lapidations, destruction des symboles de l'humanité, etc.) de saisir les juridictions et le devoir de dire le droit.

- **Le deuxième pilier est le droit à la vérité.** Les enquêtes visant à établir la vérité sur des exactions passées (soit via les enquêtes nationales telles que les commissions vérité, soit via les commissions d'enquête internationales, les commissions des nations unies ou les efforts des ONG). La recherche de la vérité est une exigence, un droit.
- **Le troisième pilier est le droit à la réparation.** Les réparations (compensations, symboliques, sous forme de restitution ou de réhabilitation) sont d'une impérieuse nécessité. Ce pilier est la base fondamentale de la justice transitionnelle.
- **Le quatrième pilier est la garantie de non récurrence.** La justice classique permet difficilement d'aboutir à cette garantie du fait des faiblesses du dispositif, des ressources et du cadre juridique. Pour qu'il ait non récurrence il faut guérir les plaies et ne pas seulement les cicatrifier. Des mesures idoines doivent être prises pour que de tels faits ne se reproduisent pas. Les réformes institutionnelles (justice et sécurité) sont nécessaires.

Réconciliation

La réconciliation est un processus d'acceptation et de déculpabilisation dans l'opinion publique d'une nation, après une période de crise dans le pays.

On retiendra que (Ilaria Allegrozzi et Elise Ford, 2013) « la réconciliation un est processus global et inclusif », visant à promouvoir le retour à une paix véritable et surtout à la résolution des facteurs

moteurs du conflit et à l'épuration des ressentiments causés par la situation conflictuelle.

Culture de la paix

Selon la définition des Nations Unies, la culture de la paix est un ensemble de valeurs, attitudes, comportements et modes de vie qui rejettent la violence et préviennent les conflits en s'attaquant à leurs racines par le dialogue et la négociation entre les individus, les groupes et les Etats¹³.

Cohésion sociale

La cohésion sociale est caractéristique des organisations sociales qui résultent des processus d'intégration sociale et qui rend compte de la stabilité et de la force des liens sociaux à l'intérieur d'un groupe donné, elle se manifeste aussi par l'attachement au groupe.¹⁴ On retiendra que la cohésion sociale est l'état de raffermissement des relations sociales entre les membres d'une société, d'une communauté donnée.

Vivre ensemble

La notion de « vivre ensemble » est un concept qui n'a pas une définition précise. De nombreux auteurs appréhenderont le terme comme un « objectif » de consolidation des liens sociaux, de résilience en terme de capacité des groupes humains qui ont affronté un conflit et qui s'inscrivent dans des processus de rétablissement du tissu social. (Kornio Ousmane, 2015, 16).

On retiendra que le vivre ensemble est surtout une quête, ou encore une volonté manifeste, d'appartenir à un destin commun et d'y construire collectivement les facteurs de préservation de cet idéal.

¹³ http://www3.unesco.org/iycp/fr/fr_sum_cp.htm

¹⁴ Lexique de sociologie, Dalloz 4^{ème} édition, 2013, p. 51

Dialogue communautaire

La littérature sur les expériences de régulation sociale en Afrique montre que le dialogue est un instrument majeur dans le cadre des cultures traditionnelles en vue de la prévention et de la résolution des conflits. Le dialogue est dans ce registre un outil de médiation, d'intermédiation et de gouvernance. (Ndiaye Aïdara et al. 2015). Dans ce contexte, on retiendra que le dialogue communautaire un est instrument au service de différents groupes d'acteurs engagés dans la voie de co-construction et de co- régulation des affaires collectives. Mais, on y ajoutera que le dialogue communautaire demeure également du point de vu opératoire un processus qui peut être étalé sur une durée déterminée, sur des échelles territoriales plus ou moins vastes, (plus ou moins homogènes), qui mobilisent diverses ressources techniques et portant sur un ou plusieurs sujets d'intérêts commun.

Communauté

Au sens courant une communauté est un groupe d'individu ayant une même appartenance culturelle, ethnique et religieuse. Il s'agi dans cet ordre d'idée, d'une organisation sociale dans laquelle les relations entre les relations entre les individus sont fondées sur la proximité (affective, géographique, culturelle, ou sociale).¹⁵ On notera donc avec Ilaria Allegrozzi et Elise Ford (2013) qu'une « communauté est une organisation sociale spatiale ou politique donnant aux personnes un sentiment d'appartenance, basé soit sur un lieu de résidence partagé dans un endroit donné, soit sur une identité commune ».

Négociation

La négociation est un ensemble de démarches entreprises en vue de parvenir à un accord ou de conclure une affaire. De

façon pragmatique, le processus de négociation vise à travers les discussions entre les parties en conflit à parvenir à la signature d'un accord, d'une convention. On parle dans ce cas de figure des « négociations d'accords de paix ». On retiendra que (Seydou Kamissoko, 2008) « la négociation qui un processus de dialogue structuré entre les parties en conflit sur des questions sur lesquelles leurs points de vue divergent. L'objectif visé est de clarifier les questions ou problèmes et d'essayer d'arriver à un accord pourtant le sur le différend ».

Médiation

La médiation est un « processus mené par un tierce personne » nommée médiateur/médiatrice, « en vue d'amener les parties, enfermés dans leurs monologues, à se rencontrer et à renouer la communication » pour résoudre un conflit.¹⁶ Le médiateur n'est ni un juge, ni arbitre. Il n'impose pas une résolution. Il facilite plutôt la communication entre les personnes en conflits. Il offre un temps, un lieu, une procédure, un savoir-faire qui favorise la communication. En sa présence et avec son aide les personnes en conflit arrivent à négocier et à trouver une solution, leur propre solution. Le médiateur peut être considéré comme un facilitateur d'une négociation coopérative entre deux personnes ou des groupes en conflit.

La médiation repose sur des principes :

- elle est une démarche volontaire,
- elle se réalise dans un climat de confidentialité et de non-violence,
- la médiation se fait selon les principes de neutralité et d'objectivité,
- elle s'appuie sur la responsabilisation des parties en conflit qui savent le mieux quelle solution leur conviendra.

¹⁵Lexique de sociologie, Dalloz 4^{ème} édition, 2013, p. 54.

¹⁶ BAILLY Y et al. « La médiation » non – violence Actualité, 1993, p.13

VII. REFERENCES

ALLEGROZZI Ilaria FORD Elise Ford (2013), *Reconstruire la mosaïque : perspectives pour de meilleures relations sociales après le conflit armé au Nord Mali*, Rapport de recherche, OXFAM, Mali,

Association du Barreau Américain (2015), *Stratégie de justice transitionnelle au Mali*, Washington DC,

AUTESSERRE Séverine, (2011), « Construire la paix : conceptions collectives de son établissement, de son maintien et de sa consolidation », *Critique internationale* 2011/2 (n° 51), p. 153-167,

BA Boubacar (2010), *Pouvoir, ressources et développement dans le Delta central du Niger*, Ed. Harmattan /La sahélienne,

BA Boubacar (2012), *Justice transitionnelle et paix durable au Mali*, Ed. Harmattan/La Sahélienne,

BA Boubacar (2016), *Crises de gouvernance, justice transitionnelle et paix durable au Mali*, Ed. Sahélienne, Bamako,

BAD, (2015), Document de stratégie pays du groupe de la banque au Mali 2015-2019, Banque Africaine de Développement,

CALAME Pierre, (dir.), (2003) *Repenser la gestion de nos sociétés : 10 principes pour la gouvernance du local au global*, FPH – Fondation Charles Léopold Mayer pour le progrès de l'homme, Éditions-Diffusion Charles Léopold Mayer, Paris/France,

CROWLEY John, (2000), « Introduction », *Cultures & Conflits* [En ligne], 40 |

hiver 2000, mis en ligne le 28 septembre 2006, consulté le 02 février 2016. URL : <http://conflits.revues.org/471>,

DAKOUO Ambroise, (2016), « Gouvernance, Réconciliation et Justice Transitionnelle au Mali : Problématique de la systématisation de la justice transitionnelle dans un contexte de fragilité étatique », Fahamu, Kenya,

FAYE Cheikh (2011), « Justice réparatrice et théorie de la responsabilité: problématique de la réconciliation dans un contexte de transition. Les cas du Chili, de l'Argentine et de l'Afrique du Sud », Université de Montréal,

FORET Catherine, (2012), « Le conflit », Direction de la Prospective et du Dialogue Public, Paris/ France,

HOLIDAY Anthony, (2000), « "Le pardon est un acte de volonté". Entretien avec Anthony Holliday », *Cultures & Conflits* [En ligne], 40 | hiver 2000, mis en ligne le 28 septembre 2006, consulté le 29 février 2016,

IMRAP (2015), Autoportrait du Mali sur les Obstacles à la Paix, Bamako, Institut malien de Recherche Action pour la Paix, Bamako/ Mali, www.imrap-mali.org,

JOANA Pierre-Michel, (2014), « Approches internationales de la gouvernance de la sécurité », in : Forum multi-acteurs sur la gouvernance de la sécurité au Mali, Bamako, Mali,

KAMISSOKO Seydou, (2008), *Guide méthodologique de gestion et de prévention des conflits liés aux ressources naturelles*, ALPHALOG, Mali,

KONATÉ Abdoulaye, DICKO Hamaciré et DIARRA, Bécaye, (2015), « Perspectives économiques en Afrique (Mali, 2015) », Banque Africaine de Développement,

KONATE Doulaye (2014), « Le Mali en crises : des sociétés confrontées à l'exigence de la modernité », Communication présentée le 19 mai 2014 : Atelier d'échange « Soutenir un changement positif au Mali », Bamako,

KORNIO Ousmane (2015), *Les conflits communautaires et les mécanismes de médiation et de réconciliation au Mali*, Fondation Friedrich Ebert Stiftung, Bamako/Mali,

LEFRANC Sandrine (2007), « Convertir le grand nombre à la paix. Une ingénierie internationale de pacification », *Politix* 2007/4 (n° 80),

MATIGNON Émilie (2015), *Les instruments extra-judiciaires de la justice transitionnelle. Les exemples de la Commission Vérité et Réconciliation (CVR) et du théâtre participatif au Burundi* », Séminaire de recherche, LAM, Bordeaux/ France,

MOTTET Carol et POUT Christian, (2011), « La justice transitionnelle : une voie vers la réconciliation et la construction d'une paix durable », Conférence Paper 1/2011- Dealing with the past-series.

NDIAYE AIDARA Adjaratou Wakha, TENDENG Odile et NDIAYE Amy Ndeye (2015), « Le dialogue national comme outil de prévention et de résolution des conflits en Afrique », PWA/USIP, Dakar/ Sénégal,

ODHD, (2014), « Gouvernance socioéconomique, politique, sécuritaire et résilience à la crise 2012 au Mali : enjeux et perspectives », Rapport national sur le développement humain, Edition 2014, (Observatoire du Développement Humain Durable et de la Lutte Contre la Pauvreté), Bamako/ Mali,

SIMMEL Georg, (1995), *Le Conflit*, Circé,

Paris,

RPP (2009), « Réflexion sur la Pratique de la Paix », <http://www.cdainc.com>,

SADA Hugo, (2014), « Paix et sécurité en Afrique : nouvelles menaces, nouveaux enjeux », Forum International de Dakar sur la Paix et la sécurité en Afrique, 2014, <http://www.dakarforum.org>.